

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021

Ouvrages d'art • Voirie • Bâtiment
Eau potable • Assainissement
Concessions • Délégation de service public

SOMMAIRE

Le mot de la Présidente	3
L'Agence	4
Son fondement	4
Ses statuts	4
Le principe d'adhésion	4
Sa gouvernance	5
Temps forts	5
Les réunions de gouvernance	5
Les membres	6
Ses ressources humaines	10
L'organisation opérationnelle	10
La formation	11
Ses missions	12
Les prestations gratuites	13
Les prestations payantes	13
Son activité	14
Ses interventions gratuites	14
Saisine juridique	14
Ses interventions payantes	15
Répartition des commandes par domaine depuis 2015	15
Modalités d'intervention	15
Pôle eau et assainissement	16
Pôle voirie et aménagements des espaces publics	28
Pôle bâtiment	44
Ses finances	58
Ses recettes	58
Ses dépenses	59
Fonctionnement	59
Son résultat	59
Ses évolutions	60
Enquête de satisfaction	62
La centrale d'achats	63
Partenariats	65
Annexes	68
Liste des adhérents à l'ATD11 en 2021	68
Annuaire des services	71

Directeur de la publication : Laurent Naudy, directeur de l'ATD11

Coordination et rédaction : services de l'ATD11

Mise en page : Département de l'Aude

Crédits photos : ATD11, SARL Architecture et paysage, Tessier Portal Architectes, Communes.com, Association des maires de France

Impression en 450 exemplaires par l'Imprimerie départementale de l'Aude

1

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Suite aux élections départementales des 20 et 27 juin 2021, j'ai eu le plaisir d'être reconduite dans mes fonctions de Présidente de l'Agence technique départementale de l'Aude.

Pour bien connaître les politiques nécessaires aux communes en matière d'assistance juridique, technique, administrative et financière, je suis très attachée à l'assistance que nous pouvons apporter aux plus petites communes de l'Aude à travers notre outil de mutualisation de l'ingénierie qu'est l'ATD11.

Le Conseil d'administration et moi-même souhaitons réaffirmer l'importance de l'agence pour le territoire et son développement.

L'agence technique doit poursuivre ce travail d'accompagnement aux communes et EPCI. Leur soutien, de l'idée à la programmation, est indispensable aux collectivités pour leur permettre d'appréhender et de calibrer des projets de qualité.

Situé à l'interface de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, l'agence technique est le maillon qui facilite le passage des projets en phase opérationnelle.

En facilitant le recours à une maîtrise d'œuvre de qualité, l'agence technique contribue à l'émergence des projets de qualité et soutient les secteurs de l'eau, du bâtiment et des travaux publics.

Grâce à l'appui et à la confiance du Département de l'Aude mais également de ses autres adhérents, communes et EPCI, l'agence technique continue à apporter ses services au quotidien en alliant son agilité et son expertise.

Soucieuse de continuer à garantir et à améliorer notre niveau de service, j'ai à cœur de prendre régulièrement en compte les retours effectués par les services et les élus de nos territoires afin d'envisager une amélioration continue de nos prestations.

Ce nouveau rapport d'activités rassemble les événements marquants de l'année 2021.



Hélène Sandragé

Présidente de l'ATD11
Présidente du Conseil
départemental

2

L'AGENCE EN 2021

1

SON FONDEMENT

Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé **agence départementale**.

Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier (art 32 – Loi du 2 mars 1982).

Depuis cette loi, les départements ont, au fil du temps, développé des agences techniques pour apporter un soutien technique à "leurs" collectivités (communes, EPCI à fiscalité propre, syndicats), développement amplifié avec le retrait progressif de l'ingénierie publique d'État (fin de l'ATESAT en 2014). En 2021, on compte plus de 70 agences techniques départementales (ATD), constituées essentiellement sous la forme d'établissements publics administratifs (EPA) mais également des syndicats et complétées par d'autres formes d'ingénierie au travers de régies départementales.

Les domaines d'activités portés par les agences sont très variés car elles sont adaptées au besoin de leur territoire. Les ATD couvrent ainsi aussi bien les domaines techniques (bâtiments, voiries, eau, assainissement, énergie...) que des domaines juridiques (marchés publics, conseils juridiques formation des élus) en passant par l'informatique, le numérique, l'instruction du droit des sols, la protection des données à caractère personnel, la planification jusqu'à la formation.

Face à des projets de plus en plus complexes à porter, à la nécessité de les optimiser techniquement mais encore financièrement, l'ingénierie à l'échelle départementale a ainsi pris de plus en plus d'ampleur. Architectes, ingénieurs, techniciens, juristes ont ainsi à cœur d'apporter leur expertise et d'accompagner aujourd'hui et demain le développement et l'aménagement des territoires portés notamment par les communes et les intercommunalités.

2

SES STATUTS

L'Agence technique départementale de l'Aude (ATD11) est un établissement public administratif (EPA) dont les services rendus à ses adhérents s'assimilent à des prestations intégrées, ou in house, selon les principes applicables à une quasi-régie sans mise en concurrence dans les domaines suivants :

- assainissement
- bâtiment
- concessions
- eau potable
- ouvrages d'art
- aménagement des espaces publics : voiries et travaux connexes (hors éclairage)

Structurée depuis 2019 en centrale d'achat, l'offre proposée par l'agence a pour objectif de simplifier et encadrer les procédures d'achat public, notamment des petites communes. En jouant le rôle d'intermédiaire, l'ATD11 peut proposer aux communes qui le souhaitent de recourir aux marchés publics préalablement établis par la centrale d'achat (accords-cadres) dans ses domaines d'intervention.

LE PRINCIPE D'ADHÉSION

Pour rappel, les collectivités, les intercommunalités, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'Aude adhèrent librement par délibération et sont redevables d'une cotisation. Le Département de l'Aude est un membre statutaire de l'ATD11.

3

SA GOUVERNANCE

L'ATD11 dispose de trois organes de gouvernance :

- la **Présidente du Conseil départemental** qui est, de plein droit, la Présidente de l'ATD11
- une **Assemblée générale** qui comprend un représentant de chaque adhérent
- un **Conseil d'administration** qui est composé de trois collèges :
 - 1^{er} collège : 10 représentants du Conseil départemental.
 - 2^e collège : 10 représentants des communes
 - 3^e collège : 4 représentants des intercommunalités et des autres EPCI.

TEMPS FORTS 2021

Renouvellement des assemblées et de la présidence :

Les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ont marqué un renouvellement de l'Assemblée départementale et par voie de conséquence un renouvellement au sein des instances de l'ATD11.

La Présidente du Conseil départemental, qui est de droit la Présidente du Conseil d'administration de l'Agence technique, a souhaité en assurer la présidence.

Par ailleurs le premier collège de l'Assemblée générale (composé de 10 représentants du Conseil départemental) a évolué et il a été également nécessaire de renouveler les représentants du premier collège (conseillers départementaux) au sein du Conseil d'administration.

Enfin, suite à ces changements, le Conseil d'administration du 13 septembre 2021 a renouvelé dans ses fonctions le vice-président (issu du second collège) en la personne de Philippe Andrieu.

LES RÉUNIONS DE GOUVERNANCE

> Les assemblées générales

Deux assemblées générales se sont tenues aux dates suivantes :

- **11 janvier 2021**
 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 02 octobre 2020
 - Débat d'orientations budgétaires
 - Informations et questions diverses
- **08 mars 2021**
 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 janvier 2021
 - Approbation du Compte administratif et Compte de gestion 2020
 - Affectation du résultat 2020
 - Subvention 2021 au COS
 - Modification de la grille tarifaire des prestations et adhésions
 - Vote du budget primitif 2021
 - Passage à la nomenclature comptable M57 et expérimentation du Compte Financier Unique
 - Information sur les Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE)
 - Information sur le programme Ponts – plan de relance
 - Questions diverses

> Le conseil d'administration

Un conseil d'administration a eu lieu le :

- **13 septembre 2021**

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 02 novembre 2020
- Désignation des membres du Conseil d'administration
- Élection du vice-président
- Actualisation de la convention de mutualisation de services et d'équipements entre le Département et l'ATD11
- Création d'un emploi de chargé d'opérations bâtiment et aménagement des espaces publics
- Modification de l'emploi de directeur
- Autorisation de recours au contrat d'apprentissage
- Approbation des nouvelles adhésions
- Présentation des lignes directrices de gestion
- Informations et questions diverses

LES MEMBRES

À la fin de l'année 2021, l'Agence technique départementale dénombrait 399 adhérents dont 382 communes, 16 EPCI et syndicats, et le Département de l'Aude :

Détail des adhésions des communes par tranches de population
(source INSEE: population municipale)

TRANCHES	N ^{BRE} DE COMMUNES AUDOISES	N ^{BRE} DE COMMUNES ADHÉRENTES				%	% DES HABITANTS
		2018	2019	2020	2021		
- de 200 hab.	197	162	164	166	173	88	89
Entre 201 et 500 hab.	95	83	80	83	89	94	94
Entre 501 et 1000 hab.	65	56	59	60	61	94	94
Entre 1001 et 5000 hab.	66	48	48	48	53	80	74
+ de 5000 hab.	10	5	5	6	6	60	31
TOTAL	433	354	356	363	382	88	60



Assemblée générale du 08 mars 2021, suivie essentiellement en visioconférence

COLLÈGE
DÉPARTEMENTAL

Hélène Sandragé

Présidente ATD11 /
Présidente du Conseil
départemental

Hervé Baro

Vice-président du Conseil
départemental
Conseiller départemental du
canton Les Corbières

Tamara Rivet

Vice-présidente du Conseil
départemental
Conseillère départementale
du canton de Carcassonne 2

Sébastien Gasparini

Vice-président du Conseil
départemental
Conseiller départemental du
canton Le Lézignanais

Didier Aldebert

Conseiller départemental du
canton Les basses plaines
de l'Aude

Caroline Cathala

Conseillère départementale
du canton La Montagne
d'Alaric

Kattalin Fortuné

Conseillère départementale
du canton Les Corbières

Thierry Lécina

Conseiller départemental du
canton de Carcassonne 2

Henri Martin

Conseiller départemental
du canton Les Corbières
Méditerranée

Magali Vergnes

Conseillère départementale
du canton de Narbonne 1

COLLÈGE
DES COMMUNES

Philippe Andrieu

Vice-président ATD11 /
Maire de Cépie

Bruno Texier

Maire de Portel des
Corbières

Patrick Maugard

Maire de Castelnaudary

Bernard Yagues

Maire de Rieux Minervois

Joël Hernandez

Maire de Saint-Nazaire

Anthony Chanaud

Maire de Val du Faby

Roland Quincey

Maire de Saint Pierre des
champs

Christiane Gros

Maire de Trassanel

Serge Serrano

Maire de Carlipa

Bruno Giacomel

Maire de Villemoustaussou

COLLÈGE
DES INTERCOMMUNALITÉS
ET AUTRES EPCI

Jacques Galy

Délégué de la CC Pyrénées
audoises

Jean-Claude Montlaur

Délégué de la CC région
Lézignanais, Corbières,
Minervois

Régis Banquet

Président de Carcassonne
agglomération

Isabelle Siau

Déléguée de la CC de
Castelnaudary Lauragais
audois

1 /2
communauté
d'agglomération
adhère à l'ATD11

6 /6
communautés
de communes
adhèrent à l'ATD11

9
syndicats de
communes
adhèrent à l'ATD11

382 /433
communes
audoises
adhèrent à l'ATD11

88 %
des communes
adhèrent à l'ATD11

Carte des communes adhérentes au 31 décembre 2021

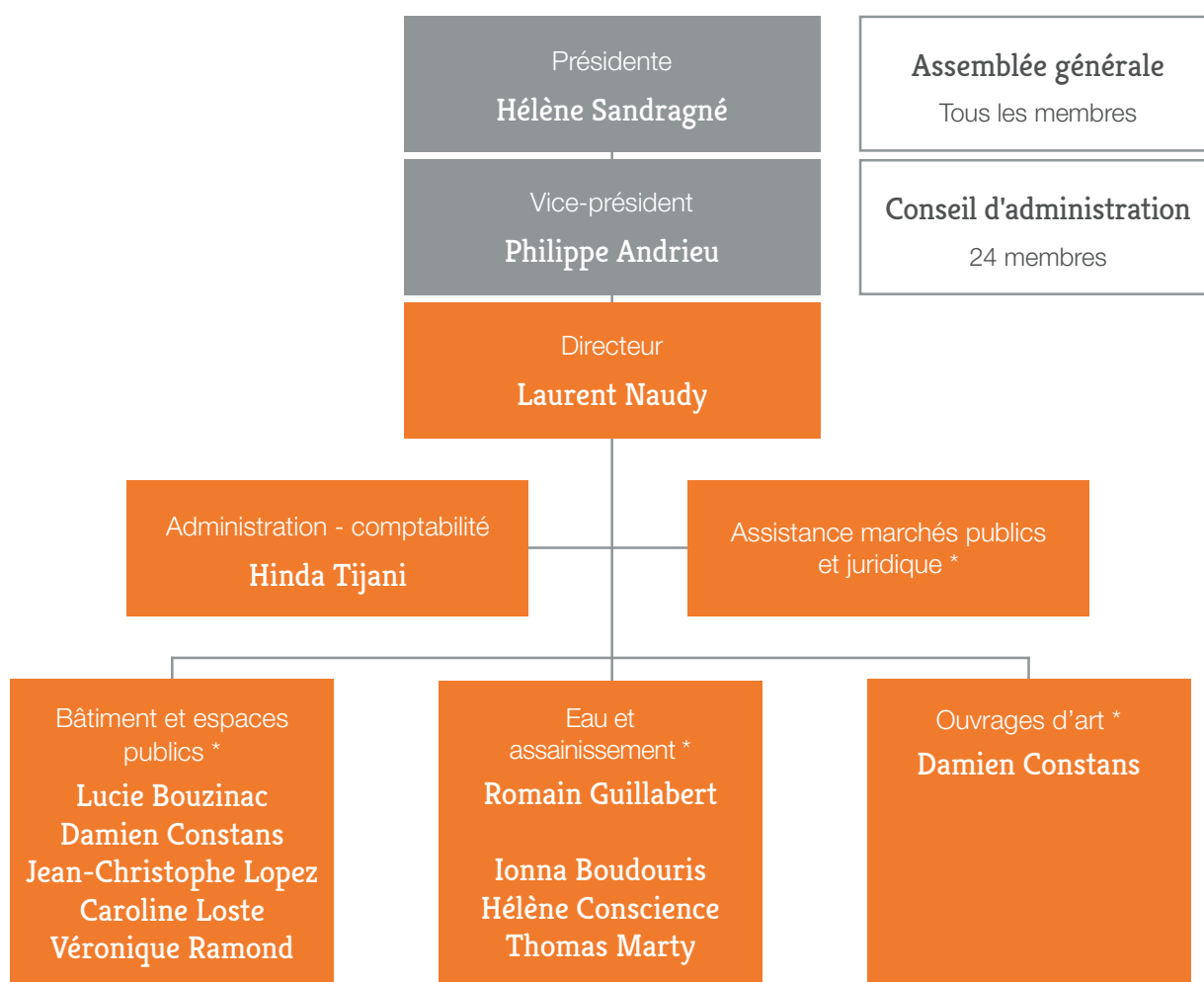


L'année 2021 a été marquée par la volonté de consolider l'équipe de l'ATD11 par le recrutement de 3 agents supplémentaires. L'équipe actuelle de :

- 2 agents en support dédiés à la gestion de la structure (un directeur et une assistante administrative et comptable)
- 9 profils opérationnels dédiés aux interventions techniques dont : 4 agents sur le pôle eau et assainissement (3 ingénieurs et 1 étudiant alternant) et 5 agents sur le pôle bâtiment et aménagement des espaces publics (2 techniciens, 1 ingénieur et 2 architectes)

Le Département poursuit son soutien à l'Agence technique par une mise à disposition d'équipements et de services. L'équipe ATD bénéficie ainsi de l'appui du personnel départemental notamment dans les thématiques suivantes : voirie, ouvrages d'art, marchés publics, juridique, hydraulique, eau et assainissement.

L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE 2021



* Principe de mise à disposition d'agents du Département dans tous les domaines d'intervention de l'Agence technique



L'équipe de gauche à droite : Louis Ferrié, Lucie Bouzinac, Romain Guillabert, Thomas Marty, Hinda Tijani, Hélène Conscience, Caroline Loste, Laurent Naudy, Marie-Laure Esquive, Jean-Christophe Lopez, Damien Constans et Véronique Ramond (Ioanna Boudouris absente sur la photo)



LA FORMATION

Au cours de l'année 2021, les agents de l'Agence technique ont suivi des formations spécifiques à nos domaines de compétences :

Voirie et espaces publics

Construire votre politique cyclable - CEREMA



4

SES MISSIONS

L'ATD11 est un établissement public administratif dont l'objet est d'apporter aux collectivités et aux EPCI du Département, qui le demandent, une assistance pour réaliser ou faire réaliser leurs études ou travaux dans les domaines suivants :

- assainissement
- bâtiments publics (construction, réhabilitation)
- eau potable
- voirie et réseaux, ouvrages d'art
- aménagements qualitatifs et sécuritaires des espaces publics
- petits aménagements et équipements publics

L'ATD11 est un outil de mutualisation technique, d'aide à la décision et à la conduite de la mise en œuvre de vos projets.

Les interventions de l'ATD11 sont dites in house ou prestations intégrées et ne nécessitent donc pas de mise en concurrence préalable. L'ATD11 est un service technique en quasi régie qui opère ponctuellement dans le prolongement des services techniques internes aux collectivités. L'Agence intervient à la carte en fonction des besoins et pour aider les maîtres d'ouvrage à remplir leurs obligations. Les communes et EPCI bénéficient ainsi de compétences et d'expertises techniques ponctuelles prenant en compte la spécificité de leur projet, comme si elles faisaient appel à leurs propres services.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est le cœur de métier de l'Agence, en particulier en phase pré-opérationnelle. Son intervention en amont, préalable à toute passation de contrats, garantit le respect de la législation en vigueur.

En effet, le Code de la commande publique (livre IV), ex loi Mop, prévoit les attributions du maître d'ouvrage. Ainsi, il appartient au **maître d'ouvrage**, après s'être assuré de la **faisabilité** et de l'**opportunité** de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en définir le **programme**, d'en arrêter l'**enveloppe financière** prévisionnelle, d'en assurer le financement, de **choisir le processus** selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure, avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux.

Aussi, afin de répondre au mieux au Code de la commande publique, pour la détermination de la **faisabilité** et de l'**opportunité**, nous vous proposons l'élaboration de notes techniques, juridiques et financières ainsi que la réalisation de **programmes fonctionnels** nécessaires, quant à eux, pour un recrutement efficient d'un maître d'œuvre. Nos prestations peuvent inclure un accompagnement technique et juridique durant la phase d'études de maîtrise d'œuvre jusqu'au lancement des travaux. L'Agence n'assure habituellement pas le suivi des travaux ni la maîtrise d'œuvre mais elle peut être présente jusqu'à la réception de l'ouvrage.

LES PRESTATIONS GRATUITES

Conseils juridiques, financiers, administratifs dans les domaines d'intervention de l'ATD11.

LES PRESTATIONS PAYANTES

- **Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** : réalisation de programmes de travaux (notes techniques, plans schématiques, estimations sommaires, plannings directeurs), assistance aux montages de dossiers de subvention, à la consultation de prestataires dans les domaines suivants :
 - **assainissement** (stations d'épuration, réseaux...)
 - **bâtiment** (construction, réhabilitation)
 - **eau potable** (stockages, traitements, réseaux...)
 - **voirie** (aménagement traverses d'agglomérations, voies communales existantes, espaces publics...)
 - **ouvrages d'art** AMO et surveillance (ponts, murs de soutènement...)
- **Concession / délégation de services publics (DSP)** pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif, autres services publics...
- **Assistance technique réglementaire** pour les stations d'épuration (STEP) pour les collectivités non éligibles aux prestations du Département et recherche de fuites.



ASSAINISSEMENT



BÂTIMENTS PUBLICS



EAU POTABLE



VOIRIE
ET ESPACE PUBLIC



OUVRAGES D'ART



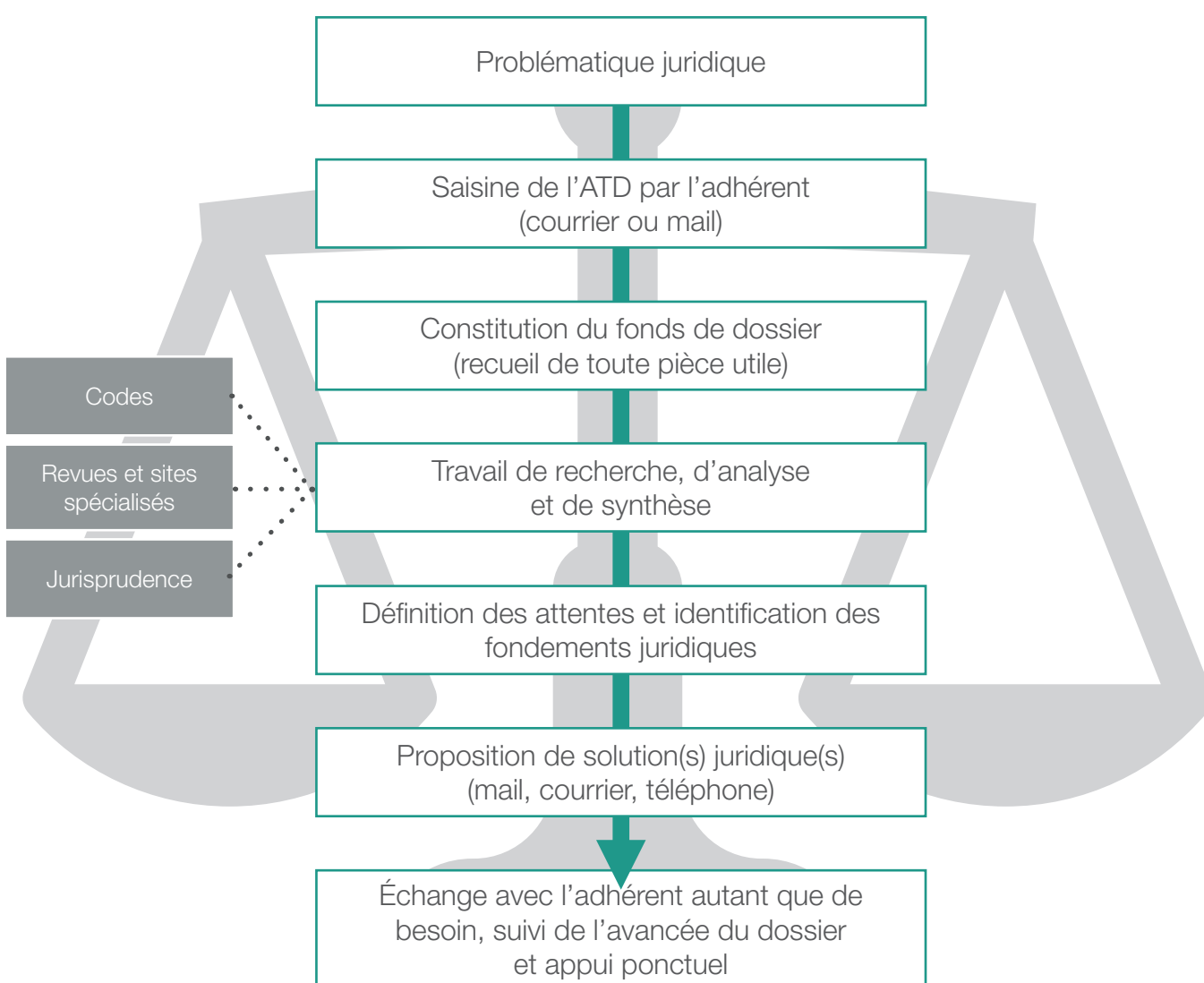
SON ACTIVITÉ

1

SES INTERVENTIONS GRATUITES

Les agents de l'ATD11 continuent à intervenir gratuitement tout au long de l'année pour des prestations de conseil technique, juridique ou financier, qui n'ont pas fait l'objet de conventions d'intervention. C'est notamment le cas des prestations très courtes ou qui ne nécessitent pas de production de documents.

SAISINE JURIDIQUE



Pour effectuer vos demandes sur des questions juridiques concernant nos périmètres d'interventions (voirie, ouvrages d'art, eau et assainissement), vous pouvez nous saisir en envoyant un mail en fournissant le plus de détails relatifs à votre demande à l'adresse suivante :

assistance.juridique@atd11.fr

À titre indicatif, le délai de réponse est d'un mois sauf s'il y a urgence. Dans ce cas, il convient de le justifier.

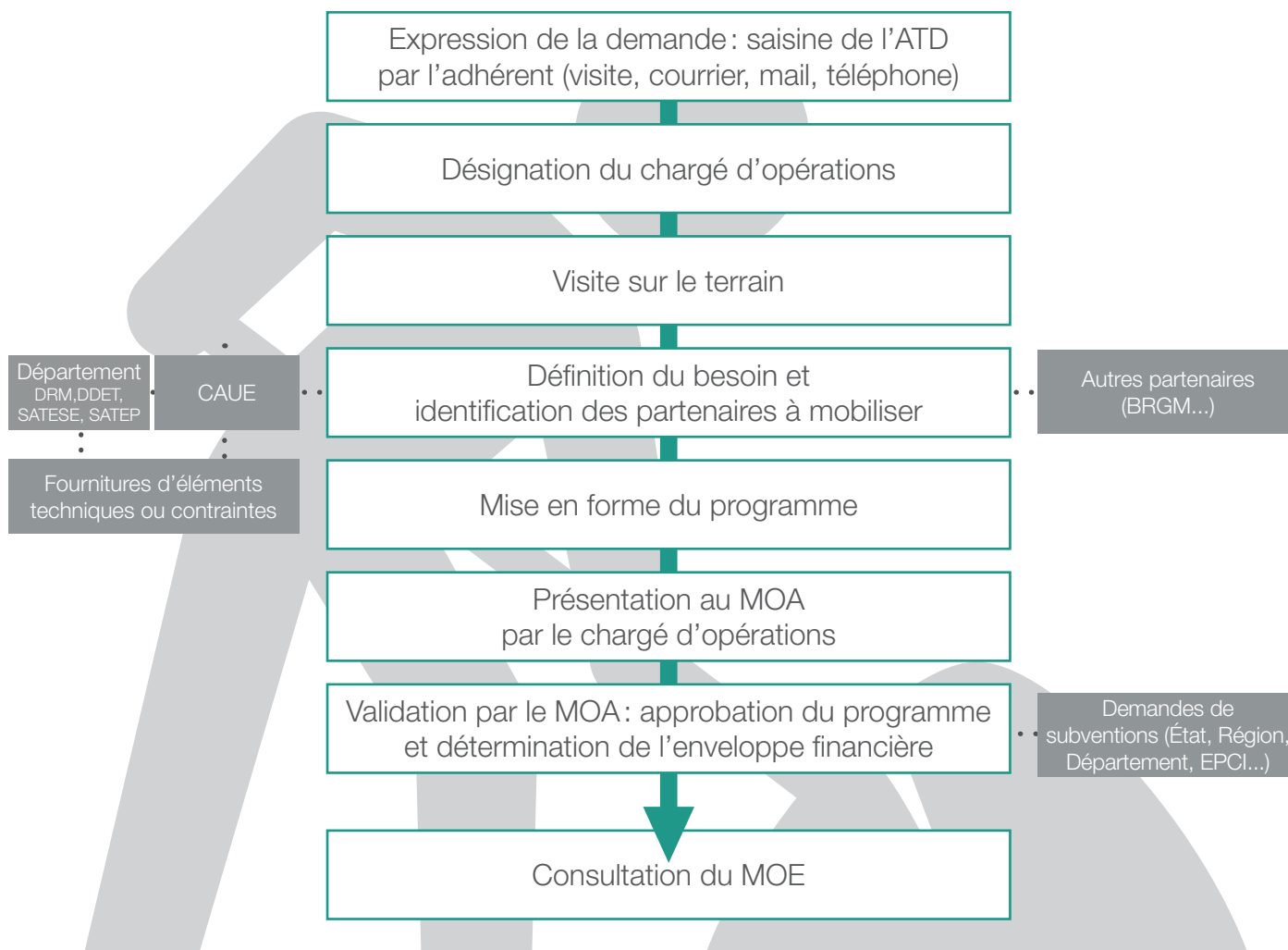
2 SES INTERVENTIONS PAYANTES

RÉPARTITION DES COMMANDES PAR DOMAINE DEPUIS 2015

Le nombre des demandes d'accompagnement repart en légère hausse avec 127 commandes pour l'année 2021. Il est à noter une augmentation significative des sollicitations dans le domaine du bâtiment, tant en rénovation qu'en construction.

DOMAINE	NOMBRE DE CONVENTIONS SIGNÉES						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Eau et assainissement	32	32	32	41	15	26	30
Délégation de service public	8	11	3	3	4	6	5
Défense extérieure contre l'incendie	-	-	-	-	4	10	7
Voirie	66	74	69	42	59	51	48
Ouvrages d'art - AMO	6	6	5	11	17	6	5
Ouvrages d'art - surveillance	1	2	2	0	11	7	1
Bâtiment	-	-	-	32	16	12	31
TOTAL	113	125	111	129	126	118	127

MODALITÉS D'INTERVENTION



PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT

L'ATD11 peut intervenir en assistance à maîtrise d'ouvrage pour toute mission relative à l'eau potable et à l'assainissement (eaux usées, eaux pluviales...).

Nous mettons nos compétences en matière d'eau et d'assainissement à la disposition de nos adhérents pour leur apporter des conseils sur des problèmes d'ordre technique, administratif et financier.

Avec le soutien d'un étudiant alternant recruté courant 2021, pour une durée de deux ans, l'ATD11 a pu proposer à ses adhérents l'établissement d'un schéma communal de Défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Introduite par l'article R. 2225-5 du code général des collectivités territoriales, c'est obligation vise à doter les communes d'un outil de programmation qui a pour but de proposer des solutions concrètes afin de couvrir et de sécuriser l'intégralité de votre territoire, par l'intermédiaire de points d'eau incendie.

Interventions du pôle eau et assainissement par domaine en AMO projet

DOMAINE	NOMBRE DE COMMANDES SIGNÉES						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Assainissement	11	10	16	12	10	14	14
Assainissement et eau potable	3	7	4	8	3	5	6
Eau potable	18	15	12	7	2	7	10
DSP	8	11	3	3	4	6	5
DECI	-	-	-	11	4	10	7
Divers	-	-	-	4	-	-	-
TOTAL	40	43	35	44	23	42	42

En dépit de la prise de la compétence eau par certaines communautés de communes, le nombre de commande, reste en 2021 encore, à un niveau élevé. L'activité soutenue s'explique par l'accompagnement dans les renégociations de concessions, portées par les communautés de communes, les communes ou les syndicats, qui arrivent à échéance. L'objectif poursuivi reste d'améliorer l'équilibre économique et la qualité des contrôles tout au long des contrats.

De plus, la réalisation d'un schéma constitue un requis préalable à la définition d'un projet mais également une exigence nécessaire à l'attribution de subventions.

> Concession / délégation de service public (DSP)

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernent aussi bien le contrôle d'un contrat en cours que la procédure de passation de nouveaux contrats de concession. L'appui technique et réglementaire de l'ATD11 a donc vocation à :

- faciliter le déroulement de la procédure dans le respect d'un planning préétabli
- assurer une mise en concurrence optimisée et conforme à la réglementation
- constituer un interlocuteur impartial défendant les intérêts du service public, objet de la délégation
- garantir l'obtention du meilleur parti pour les usagers grâce à une négociation bien menée.

> Assistance technique à l'exploitation

L'ATD propose aussi des prestations d'assistances techniques aux communes non éligibles à l'assistance technique du Département (Satese, Satsep). Du fait de leur adhésion, les communes peuvent bénéficier d'une assistance pour :

- la surveillance des stations d'épurations (Step)
- la recherche de fuites

Interventions de l'assistance technique

En 2021, le service de l'eau et de l'assainissement du Département est intervenu pour plus de 2 400h.



CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

La CCPLM a pris les compétences « eau potable » et « assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2018 suite à un accompagnement par l'Agence technique départementale en 2016/2017.

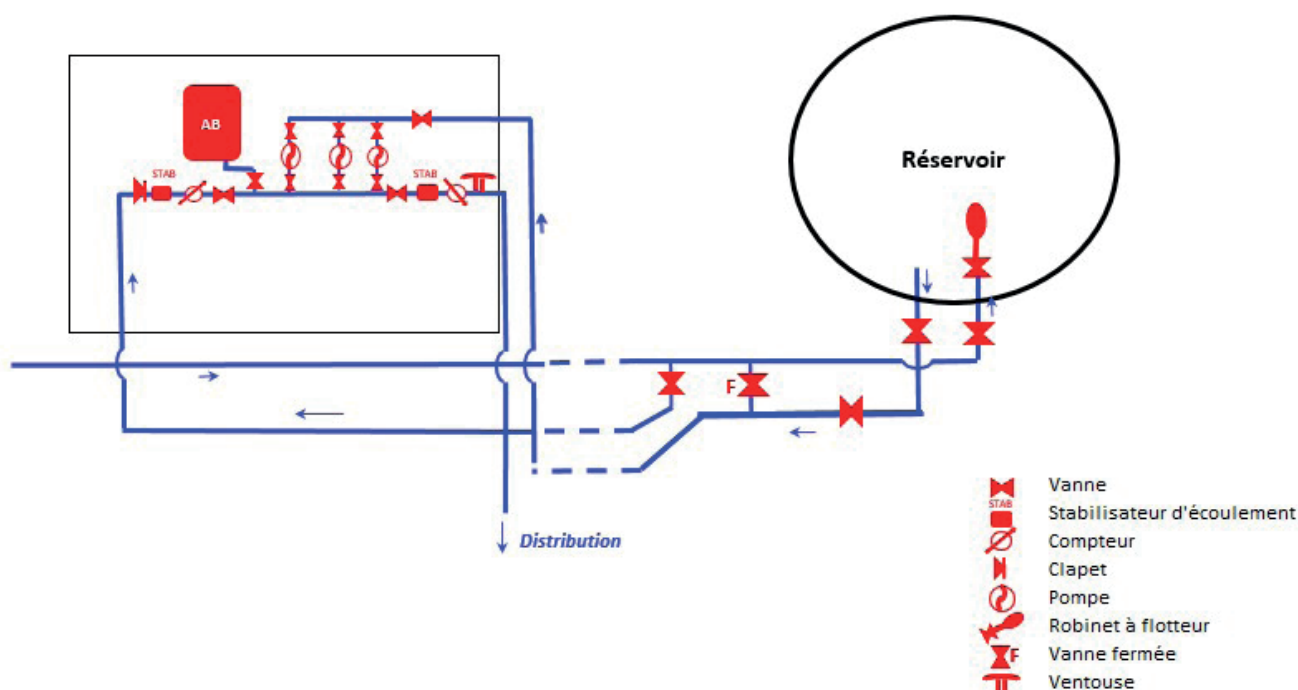
Du fait d'une convergence d'échéances de nombreux contrats de délégation de services entre 2022 et 2025, les élus ont décidé d'engager un travail d'état des lieux pour leur permettre d'établir une stratégie d'optimisation de l'organisation des compétences à l'échelon intercommunal.

Accompagnement ATD

- Visites des ouvrages
- Analyses des données
- Phase de négociation

INTERVENTIONS DE L'ATD11

- Réalisation d'un audit des services d'eau et d'assainissement comprenant :
 - Visite des ouvrages, établissement des inventaires des équipements, avis sur l'entretien
 - Analyse des données d'exploitation
 - Analyse des données financières et de l'évolution du prix de l'eau
 - Analyse des contrats (vérification du respect de clauses contractuelles par le délégataire, gestion du renouvellement, sanctions et pénalités applicables)
 - Analyse de l'organisation des services en régie
- Accompagnement à la négociation de fin de contrat et assistance à la négociation d'avenants de prolongation et de conventions provisoires d'exploitation.
- L'audit a abouti à des propositions concrètes visant :
 - D'une part à regrouper les services délégués pour réduire le nombre de contrats à des fins de meilleure gestion
 - D'autre part à déployer la régie sur certains services d'assainissement afin d'atteindre une taille critique suffisante pour assurer la viabilité économique de la régie





Denis Juin

Conseiller communautaire de la CCPLM, en charge de l'eau et de l'assainissement

"Ce sont vraiment des professionnels de l'eau et de l'assainissement"

Quelle est l'origine de cette collaboration ?

"La Communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère a pris les compétences eau et assainissement, suite à l'accompagnement de l'ATD dès 2018. La communauté compte 33 communes qui ont toutes leurs spécificités. Certaines sont en délégation de service public, d'autres en régie avec des fournisseurs différents. Nous avons donc décidé d'engager un travail d'état des lieux afin d'établir une stratégie et de voir comment nous allons gérer les problématiques spécifiques à chaque commune. L'idée, c'est aussi de converger vers un prix unique et une qualité de service homogène de l'eau sur tout le territoire en 2026. Faire prendre conscience également aux utilisateurs que la ressource en eau n'est pas inépuisable et que son utilisation doit être raisonnée."

En quoi consiste l'action de l'ATD ?

"L'agence a fait cet état des lieux et de diagnostic à la suite de la visite des ouvrages. Beaucoup de petites communes n'ont pas d'assainissement collectif. Les communes les plus importantes comme Bram ou Montréal ont, elles, des stations d'épuration qui nécessitent pas mal de travaux d'entretien et un suivi plus important des installations. C'est pour cela que nous devons définir des priorités pour les travaux. L'ATD a analysé les données techniques mais aussi financières, sans oublier les contrats. Nous sommes passés dans les communes en régie pour avoir le ressenti des élus. L'idée est de regrouper les services délégués pour réduire le nombre de contrats et en simplifier la gestion tout en ayant la même qualité de service. Notre objectif est de créer trois à quatre groupes de contrats."

Comment s'est passée la collaboration avec l'ATD ?

"Le travail effectué par l'ATD nous éclaire bien. Ce sont vraiment des professionnels du secteur de l'eau et de l'assainissement. Ils connaissent bien les contrats, savent ce qui est utile ou ne l'est pas selon les spécificités de chaque commune et de leur installation. Les sociétés concessionnaires de l'eau ont ainsi en face d'elles des élus, accompagnés de personnes qui ont les compétences, pour bien comprendre les contrats. En interne, nous ne pouvons pas faire ce travail et dresser un tel état des lieux. L'ATD nous permet de faire un suivi au plus près des communes. Et puis, cela permet d'optimiser les coûts en regard du service attendu. Le travail commun des services techniques de l'eau et assainissement de la CCPLM et des agents de l'ATD est de qualité et leur cohésion est à souligner."





PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DU SERVICE OUEST

RéSeau 11

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

Créé le 1^{er} Janvier 2020, RéSeau11 est issu du regroupement des grands syndicats audois de production.

Parmi ces syndicats figurent l'ancien Syndicat Sud Occidental des Eaux de la Montagne Noire dont le contrat de délégation de service public, arrivait à échéance le 05/12/2021.

Par ailleurs, lors de sa création, RéSeau11 a récupéré la production d'eau potable du système Castelnaudary – Verdun dont l'exploitation a été confiée à SUEZ Environnement dans le cadre de la concession du service public d'eau potable de la Ville de Castelnaudary dont l'échéance était fixée au 31/12/2021.

Accompagnement ATD

- Définition du mode de gestion
- Assistance à la consultation

INTERVENTIONS DE L'ATD11

- L'accompagnement de l'ATD a été le suivant :
 - Définition du mode de gestion et de la stratégie à moyen terme pour l'organisation des différents services de RéSeau11.
 - Définition des caractéristiques contractuelles pour le service Ouest
- Accompagnement lors de la procédure de délégation de service public (Établissement du dossier de consultation des entreprises, pilotage des commissions DSP, analyse des offres, négociations, assistance à l'attribution)



PLANNING PREVISIONNEL PROCEDURE DE DSP RESEAU11 - SERVICE OUEST



	2021											
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Délibération sur le mode de gestion et sur les caractéristiques contractuelles												
Avis d'appel public à la concurrence												
Remise des candidatures				24/03								
CDSP – Ouverture des candidatures et choix des candidats invités à remettre une offre												
Préparation du DCE												
CDSP envoi du DCE aux candidats retenus				31/03								
Visite des ouvrages												
Remise des offres												
CDSP - Ouverture des Offres												
Analyse des offres												
CDSP – Rapport de la commission												
Négociations												
Rédaction et envoi du rapport du Président												
CC - Délibération pour attribution												
Information des candidats non retenus												
Notification												
Organisation du transfert												



André Viola
Président de RéSeau 11

"L'ATD apporte une sécurité juridique, aide à analyser les offres tout en nous faisant faire des économies"

Quelle est la nature du problème rencontré ?

"À la création de RéSeau11, trois syndicats ont fusionné et des communes sans syndicat ont adhéré. Nous comptons aujourd'hui 200 communes. Notre problématique était simple. Chaque syndicat avait son mode de fonctionnement et avait négocié des contrats de délégation de service public, à des époques et à des conditions différentes. L'idée était, au fur et à mesure des renégociations de contrats, de répondre à deux objectifs : harmoniser les contrats et en améliorer le contenu en matière de qualité de service, tout en réalisant des gains financiers."

En quoi consistent les travaux ?

"Nous avons récupéré la production d'eau potable de Castelnaudary, confiée à Suez, dans le cadre de la concession de service public dont l'échéance était fixée fin 2021. Il fallait renouveler la DSP et la scinder en deux, avec un côté distribution à charge de la CCCLA et un autre production, à la charge de RéSeau11. Nous avons des techniciens compétents à RéSeau11 pour déterminer quel service nous voulons, mais, en revanche, l'ATD sait négocier les contrats. Ils connaissent les points négociables, les failles dans les anciens contrats... Ils apportent une sécurité juridique dans la procédure et nous ont aidé à analyser les offres, en mettant le doigt sur des incohérences et en nous faisant faire des économies."

Comment s'est passée la collaboration avec l'ATD ?

"Pour avoir été des deux côtés, à la fois à l'origine de la création de l'ATD en 2014 et aujourd'hui en tant que bénéficiaire, je dirais que l'objectif est atteint. L'aide aux communes est souvent évoquée sous l'aspect financier, mais il existe aussi un besoin en ingénierie. Les petites communes étaient démunies pour monter un projet ou négocier des DSP. L'idée était donc de créer un pool d'ingénierie, afin d'aider ceux qui n'ont pas de moyens pour réaliser leurs projets. Et en tant que président de RéSeau11, je peux dire que l'aide de l'ATD nous a permis d'économiser plusieurs dizaines de milliers d'euros. Ces techniciens collent à la demande de l' élu, tout en alertant sur les limites. C'est un apport précieux qui a un impact économique."



SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

TOUROUZELLE

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

La commune de Tourouzelle (469 habitants) gère les compétences de production et de distribution en Régie. Elle dispose d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisé en 2005 qu'elle souhaite mettre à jour.

En effet, le réseau de distribution présente un rendement médiocre ainsi que des problèmes de pression dans certains quartiers du village. En outre, la possibilité de raccorder plusieurs zones en perspective de développement mérite d'être étudiée.

Estimation du projet

38 563 € HT

Accompagnement ATD

- Définition du besoin - programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études et travaux)

INTERVENTIONS DE L'ATD

- Les principaux objectifs de ce Schéma Directeur étaient les suivants :
 - Améliorer le rendement du réseau
 - Établir un programme de renouvellement patrimonial des canalisations les plus anciennes ou vétustes, notamment pour celles en PVC datant des années 1970
 - Faire des propositions pour améliorer les conditions du service
 - Faire le point sur l'état du réservoir et proposer d'éventuels travaux de réhabilitation





Serge Marret
Maire de Tourouzelle

" J'aimerais que l'ATD puisse proposer une aide juridique conséquente aux petites communes "

Quelle est la nature du problème rencontré ?

"Notre commune gère la production et la distribution de l'eau en régie. Nous avons un schéma directeur d'alimentation en eau potable, mais qui datait de 2005. Il était devenu obsolète et il fallait

le mettre à jour. La commune n'avait conduit aucun travaux d'engorgement alors que le rendement du réseau n'était pas bon, avec des pertes qui pouvaient atteindre entre 50 et 55 % de ce qui était pompé. A priori, celles-ci n'étaient pas liées à des fuites. J'ai donc pris contact avec l'ATD et Monsieur Naudy m'a expliqué comment l'agence travaillait. "

En quoi consistent les travaux ?

"Notre conseil a délibéré pour confier à l'agence une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la consultation des bureaux d'études à leur pilotage et fin de mission. L'agence nous a proposé un choix de maîtres d'œuvre en vue de réaliser le diagnostic de nos installations. Elle a été à nos côtés tout au long des travaux conduits par le bureau d'études assurant un suivi technique et administratif. Le rapport final n'est pas encore rendu ; mais au vu de celui-ci, nous déciderons des travaux à réaliser en priorité sur un réseau très hétérogène avec des parties en fonte, d'autres en PVC ou en fibro-ciment dont la partie la plus ancienne date de 1957. "

Comment s'est passée la collaboration avec l'ATD ?

"Un certain nombre de conseillers municipaux doutait de l'intérêt que pouvait apporter l'ATD. Ce n'était pas mon sentiment et je ne le regrette pas. Je dirais même que son appui a été essentiel. L'ATD a apporté une expertise que le Conseil n'avait pas en interne et a véritablement piloté les travaux du bureau d'études.

Le Conseil municipal a également confié deux autres missions à l'ATD :

- # L'une relative au pilotage et au chiffrage de notre projet de déplacement de l'agence postale en détruisant deux bâtiments et en créant une placette*
- # L'autre plus générale et intégrant celle qui précède pour un aménagement global du centre-village en s'appuyant sur les travaux du CAUE*

Le recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage n'est pas dans les gènes des petites communes ; or, c'est particulièrement regrettable car il est générateur d'idées et bien souvent source d'économies. A titre d'exemple, sur ma commune, des travaux de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement ont été pris en charge, pour de nouveaux terrains constructibles, par des propriétaires sans prendre en compte les besoins à venir de leurs futurs voisins donc sans vision globale du développement communal. Il s'avère que ces canalisations ont été sous-dimensionnées et vont devoir être refaites. J'ose espérer que si la précédente équipe municipale avait fait appel à l'ATD, nous n'aurions pas, aujourd'hui, à gérer ces problématiques.

Enfin je souhaiterais émettre un vœu : j'aimerais que dans le futur, l'ATD puisse aussi proposer une assistance juridique conséquente aux petites communes notamment dans le domaine de l'habitat. "





DÉFENSE INCENDIE

SCHÉMA COMMUNAL DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

MOLLEVILLE

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

L'article L.2213-32 du Code général des collectivités territoriales impose aux communes, de s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.

La Commune de Molleville a décidé de faire réaliser par notre équipe, le schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie afin de se conformer aux exigences du règlement départemental de DECI.

Estimation du projet

57 500 € HT

Accompagnement ATD

- État des lieux de l'existant
- Qualification du risque
- Proposition d'amélioration

INTERVENTIONS DE L'ATD

- État des lieux de l'existant :
 - Réalisation d'un contrôle technique des points d'eau incendie
 - Recensement des zones à défendre (bourg + écarts)
 - Identification des zones en perspective de développement
- Qualification du risque sur les différents secteurs :
 - Analyse et évaluation des risques
 - Mise en adéquation des risques avec la DECI existante
- Proposition d'amélioration de la couverture incendie :
 - Identification des besoins en termes de couverture incendie
 - Travaux sur équipement existant
 - Création d'équipement supplémentaire
 - Détail estimatif des travaux prescrits
- La réalisation du schéma communal de DECI permet d'aboutir à des propositions concrètes visant :
 - D'une part à couvrir l'intégralité des bâtiments de la commune face à un incendie
 - D'autre part de se conformer aux exigences réglementaires et ainsi d'assurer la sécurité des bâtiments et des personnes





Gilbert Coste
Maire de Molleville

" L'agence permet aux élus ruraux d'avoir cet accompagnement technique indispensable "

Quelle est la nature du problème rencontré ?

"C'est notre secrétaire de mairie qui travaille aussi sur Salles-sur-L'Hers qui nous a suggéré de faire appel à l'ATD pour la DECI. Nous avons déjà une bâche incendie pour couvrir environ la moitié de la commune, mais le reste des habitations n'était pas protégé. Il fallait réaliser un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie. Nous avons notamment plusieurs nouvelles villas qui se sont construites chemin de la Salounière et il faut installer non loin de là une nouvelle bâche, qui pourrait aussi couvrir deux autres terrains constructibles. "

En quoi consistent les travaux ?

"Le technicien de l'agence est venu pour faire un premier état des lieux. Il a réalisé le contrôle technique des points d'eau existants et recensé les zones à défendre. Il nous a fait remarquer que pour couvrir le hameau de Raucoule, il faudrait déplacer la bâche actuelle et définir le lieu d'implantation d'une nouvelle bâche pour couvrir les nouvelles habitations chemin de la Salounière. Ce serait un terrain qui appartient à la commune. Tout ce travail nous a permis de valider en conseil le schéma communal le 24 novembre 2021. Reste à présent la question financière. Le coût de la bâche est de 15 000 euros. Nous voyons avec la communauté de communes si nous pouvons faire un achat groupé. "

Comment s'est passée la collaboration avec l'ATD ?

"L'ATD a réalisé un très bon travail. On donne des compétences, comme la prévention des incendies, aux élus ruraux mais nous n'avons pas les compétences techniques et réglementaires sur ces sujets. L'agence a l'habitude de travailler sur ces dossiers de schéma communal défense extérieure contre l'incendie. L'agence permet aux élus ruraux d'avoir cet accompagnement indispensable. C'est précieux qu'ils soient là et nous pouvons discuter avec eux. "





NOS RÉALISATIONS

EAU ET ASSAINISSEMENT



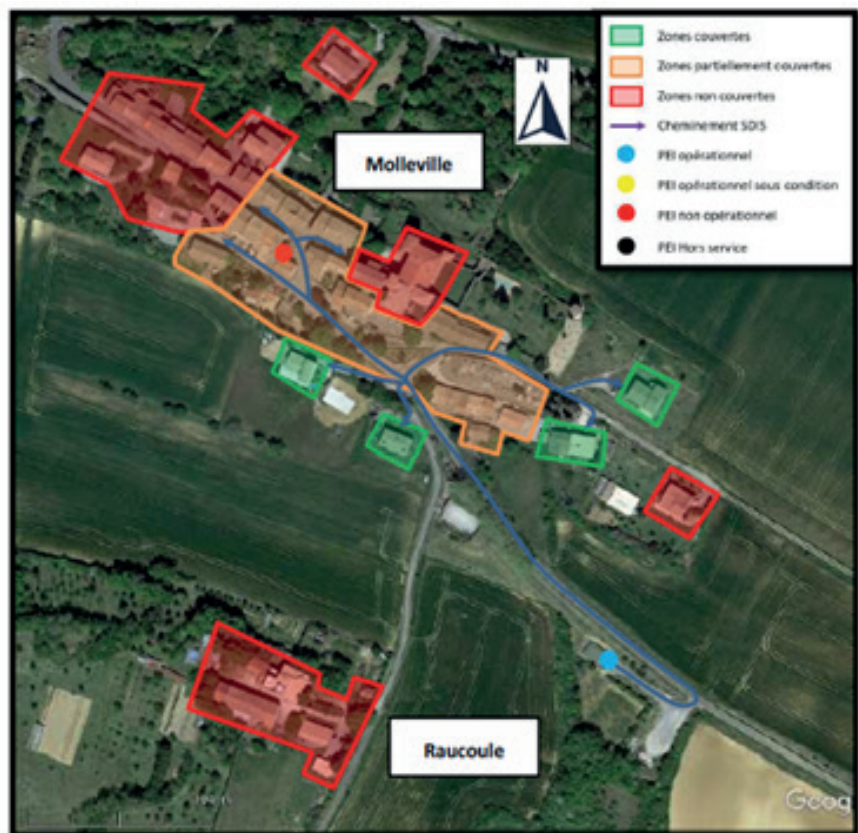
Schéma directeur d'alimentation en eau potable à Tourouzelle



Commune de Molleville

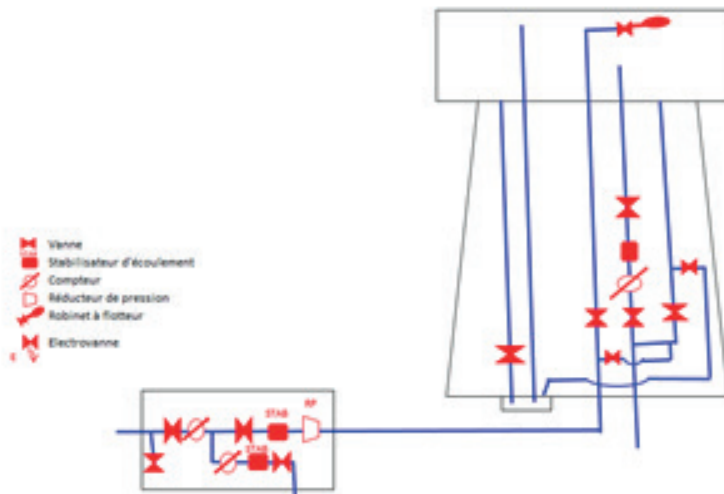


Défense extérieure contre l'incendie (DECI)





Données patrimoniales La Cassaigne



PÔLE VOIRIE ET AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

> Les ouvrages d'art

• La surveillance

La surveillance de l'état des ouvrages d'art est déterminante pour l'entretien du patrimoine et la sécurité des usagers. Elle doit avoir un caractère systématique.

Les ouvrages d'art constituent un patrimoine important et exigent un entretien régulier. **Le maintien en état des ouvrages d'art, aussi petits soient-ils, constitue un impératif pour la sécurité des usagers.** De plus, les défauts d'entretien régulier pèsent lourdement sur les budgets lorsque des réparations importantes doivent être programmées.

L'ATD11 peut assurer pour vous la surveillance de vos ouvrages d'art, de votre patrimoine à travers la surveillance continue, les contrôles et visites périodiques ou exceptionnelles qui permettent de suivre leur état afin de préconiser en temps utile les opérations d'entretien et, le cas échéant, des interventions ou déclencher des mesures de sécurité nécessaires.

L'action préventive est toujours plus efficace et économique que l'action curative.

• L'assistance

Dans le cas de préconisation d'une inspection détaillée nécessitant l'intervention de bureaux d'études spécialisés et de matériel particulier, l'ATD11 pourra assister le maître d'ouvrage dans le choix du prestataire spécialisé.

Dans le cas de la préconisation de travaux spécialisés, l'assistance à maîtrise d'ouvrage peut également être assurée par l'ATD11 pour le compte du maître d'ouvrage.

Avec l'appui des compétences du service ouvrages d'art du Département, l'ATD11 propose désormais des missions de petite maîtrise d'œuvre sur les ouvrages d'art. Celle-ci porte essentiellement sur la réparation et l'entretien des ouvrages en maçonnerie (pont ou mur de pierres) et l'agence constitue une interface privilégiée entre le maître d'ouvrage et les entreprises spécialisées.

FICHE PONT SIMPLIFIÉE Édition du 13/01/2021

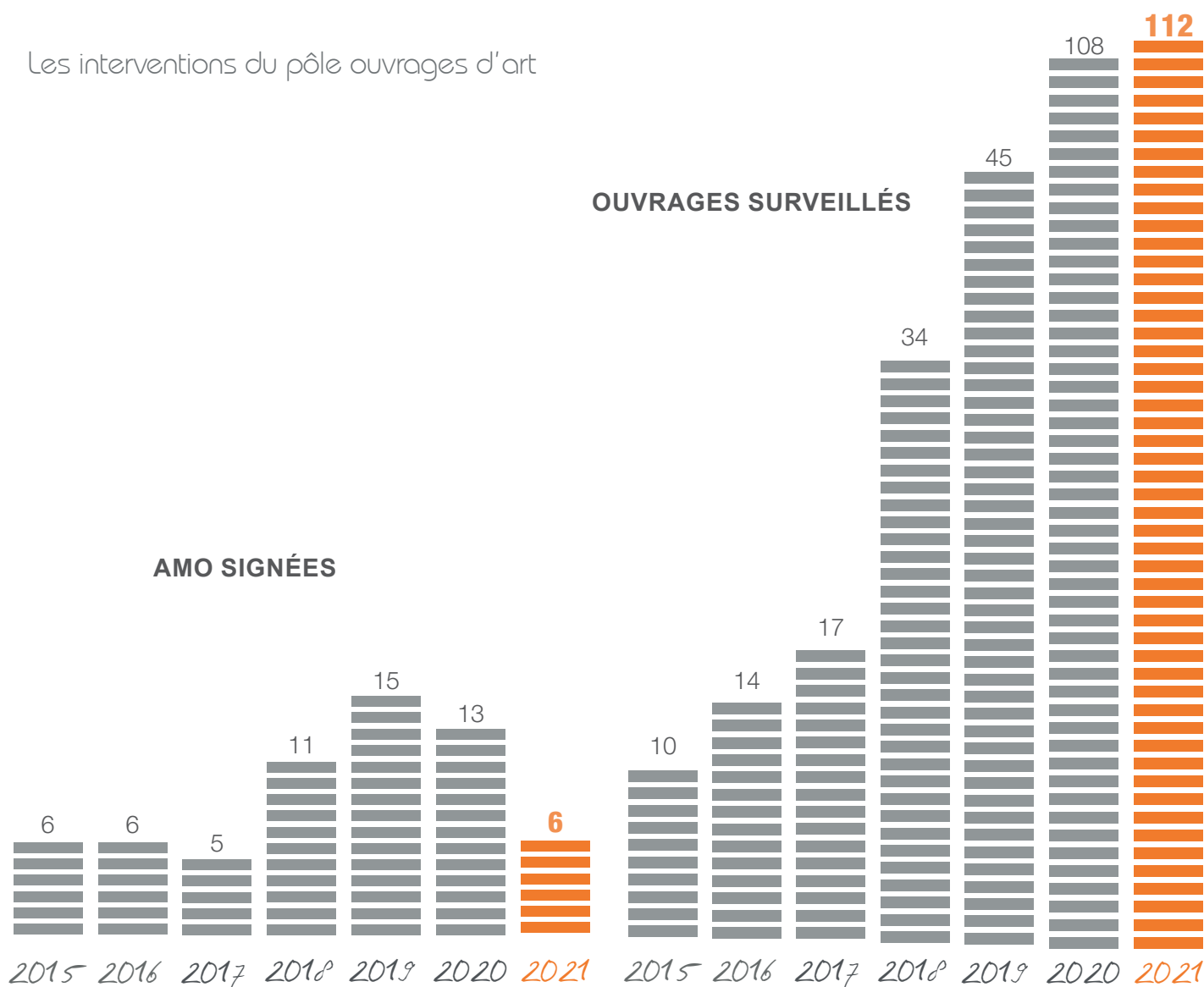
VC11136 01 - Fanjeaux - Pont du chemin de la Hille

Renseignements			
Catégorie :	Pont		
Dimensions			
Longueur totale (m) :	5,00		
Voies			
Nom	Position	PR-abs.	Catégorie
Chemin de la Hille	Voie portière		
Ruisseau de la Pieuille	Voie franche		
Zones géographiques			
Catégorie	Désignation		
Commune	FANJEAUX		
Données administratives			
Rôle	Catégorie	Désignation	
Maître d'ouvrage	Commune	Fanjeaux	
Assistance	Agence	AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE	
Correspondant	DT	DTL	
Correspondant	CE	BRAM	
Etat ouvrage			
M			
Renseignements (suite...)			
Ouvrage			
Ouvrage supprimé :	Non		
Caractéristiques			
Structures :	2		
Informations complémentaires			
Délaissé :	Non		
Suivi			
Type de visite	Périodicité	Date dernière visite	Année prochaine visite
Visite périodique		09/11/2020	2025
Visite intermédiaire			2023
Visite périodique :	6 ans	Moyens de visite :	Sans moyen particulier
Impact environnemental			
Type de classement environnement :	Directive ci-aux		

- VC11136 01 - Fanjeaux - Pont du chemin de la Hille - édition du 13/01/2021 - page 1

OUVRAGE NUMÉRO 1 DE VC11136 01										
EQUIPEMENT du pont dalle en béton armé										
Défaut	ME	SO	Classe					S	Localisation et ...	Photos
			0	1	2	3	4			
1. Equipements sur ouvrage										
Chaussée de la voie portière										
1.7	1.1			3	1	2	3			
Déformation vers le bas, affaissement de la chaussée à l'intérieur du mur garde grive										
2.3	1.2			3	1	2				
Fissures transversales et longitudinales hors zones d'about ou au droit du joint de chaussée										
4.5.5	1.3			3	1	2				
Défauts du revêtement de chaussée										
Trottoirs et bordures sur ouvrage										
9.16.11	1.4									Extrémités des bordures T2 amont
Défauts des bordures et trottoirs										
13	1.5			3	2					SR
Défaut des garde-corps glissières ou autres										
Corroches										
15	1.6				X					
Défauts des corroches										
Dispositifs d'évacuation des eaux										
17.18.19	1.7									X
Défauts des dispositifs d'évacuation des eaux sur chaussée et abords de fourrage										
Joint de chaussée et de trottoirs										
21	1.8									X
Dégradation du joint										
22.23.24	1.9									X
Déclivage ou élévation ou transversal entre les éléments constitutifs du joint ou contact des éléments du joint en vis à vis										
25.26.27	1.10									X
Dégradation ponctuelle des éléments du joint ou à revêtement amont/aval espace entre les éléments en vis à vis encombré/défaut d'anchorage										
Autres équipements sur ouvrage										
28 à 31	1.11									X
Défauts sur autres équipements										
2. Equipements sous ouvrage										
Chaussée de la voie franche										
33	2.1									X
Déformation, affaissement										
33	2.2									X
Fissures transversales et longitudinales										
33	2.3									X
Défauts du revêtement de chaussée										
Trottoirs, bordures et accotements										
34.35.36	2.4									X
Défauts des trottoirs ou accotements										
Dispositif de retenue sous ouvrage										
39	2.5									X
Dégradation des dispositifs de retenue sous ouvrage										

Les interventions du pôle ouvrages d'art



> La voirie et l'aménagement des espaces publics

La mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) au niveau de la voirie peut comprendre, en fonction des besoins du maître d'ouvrage, les phases :

- d'analyse de la problématique
- de définition des besoins
- d'assistance à la consultation du maître d'œuvre (MOE)
- d'accompagnement pendant le déroulement des études
- d'accompagnement pendant la réalisation des travaux

AMO VOIRIE		NOMBRE DE COMMANDES SIGNÉES						
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Secteur	Carcassonnais	30	32	26	11	16	13	24
	Corbières-Minervois	8	12	11	7	15	15	6
	Haute-Vallée	17	15	15	9	14	12	6
	Lauragais	11	11	14	11	14	8	10
	Narbonnais	0	4	3	4	0	3	2
TOTAL		66	74	69	42	59	51	48

TRAVERSÉE DU VILLAGE ET RÉPARATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE

LASTOURS

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

Lastours constitue un vaste complexe archéologique avec ses quatre châteaux (Cabaret, Tour Régine, Surdespine et Quertineux) édifiés au sommet d'un socle rocheux, et son village médiéval, le Castrum de Cabaret, profondément encaissé dans la vallée.

Avec la cité de Carcassonne, ces forteresses viennent d'être inscrites sur la liste indicative des biens français candidats à l'Unesco. La commune est également engagée dans le programme ACTE II Pays Cathare.

Ces quatre châteaux drainent un nombre important de visiteurs dans la commune. Le parking principal qui reçoit ces visiteurs se situe du côté opposé du village par rapport au début de la visite des châteaux. Cela implique que les gens déambulent dans le cœur du village pour rejoindre les châteaux.

Le Conseil municipal depuis 2016 s'est lancé dans la requalification de sa traverse d'agglomération, en aménageant et sécurisant les espaces publics tout en embellissant son cœur de village.

Par ailleurs, les intempéries exceptionnelles du 15 octobre 2018 ont entraîné l'éboulement du mur de soutènement de la cour d'école.

Estimation du projet

850 000 € HT pour la traversée

200 000 € HT pour le mur

Accompagnement ATD

- Définition du besoin
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Assistance passation marché travaux (mur)
- Accompagnement en phase conception (études et travaux)

PROPOSITIONS DE L'ATD

Pour le mur de l'école :

- Montage du dossier de faisabilité
- Accompagnement commune pour rencontres avec services instructeurs
- Proposition de créer un mur poids en maçonnerie
- Reprofilage et reprise du revêtement de la cour de récréation
- Mise en œuvre d'une protection piétonne (grillage + garde-corps)

Pour la traversée de l'agglomération :

- Assurer un cheminement sûr, lisible et accessible pour les modes doux
- Apaiser et maîtriser les vitesses
- Mettre en valeur le cœur de village & le patrimoine local
- Limiter et cantonner l'usage de la voiture au strict nécessaire pour donner une plus grande place aux usages conviviaux

- Pallier une atmosphère trop minérale, des plantations supplémentaires pourront être envisagées pour apporter de la végétation, et ainsi ombre et fraîcheur estivale (frontage, etc.)
- Assurer une cohérence dans le traitement et l'aménagement de l'espace public en faisant preuve de sobriété (matériaux, mise en œuvre, mobilier) et en privilégiant les matériaux naturels





Max Brail
Maire de Lastours

"L'ATD est incontournable!"

Quelle est la nature du problème rencontré ?

"Le 15 octobre 2018, quand nous avons subi les foudres de l'Orbiel et du Grésillou vers 5 h du matin, une vague a traversé la cour de l'école et a emporté une partie du mur de soutènement sur une centaine de mètres. Malgré cela, l'école est restée ouverte car,

dès le lendemain, nous avons nettoyé la partie de la cour non détériorée et nous l'avons sécurisée. Nous avons contacté l'ATD, avec qui nous avons déjà travaillé sur la voirie, l'eau et l'assainissement. Quelques jours après les inondations, un technicien de l'agence est venu pour faire un pré-descriptif des dégâts et une prospective à destination des services de l'État. Et une fois que l'État a validé, nous avons pu commencer à travailler avec l'agence sur le projet de construction. Cette phase a duré entre 6 et 8 mois.

Nous avons aussi conduit avec l'ATD le projet de traversée du village. L'idée était de réaliser des travaux de qualité au regard de notre situation de site pôle « Pays cathare » tout en sécurisant le parcours piéton entre le parking à l'entrée du village et le site des châteaux. Il s'agissait aussi d'embellir le cœur du village. "

En quoi consistent les travaux ?

"Le projet du mur, autour de 200 000 euros, proposé par l'agence a permis de lancer les consultations d'entreprises. Les travaux ont eu lieu pendant les vacances scolaires, pour ne pas perturber le fonctionnement de l'école. Le chantier était difficile avec un mur dont la base se trouve dans le cours d'eau, même s'il ne coule pas en permanence. Les semelles bétons ont été coulées avant les vacances et le ferrailage posé. Il aura fallu trois mois pour réaliser ce mur qui a été livré à la fin de l'été 2020.

Le projet de la traversée a été lancé il y a trois ans. Il est en cours de finalisation. L'objectif est de créer dans le village une circulation partagée entre piétons et voitures en donnant la priorité aux premiers. Un cheminement a été réalisé en tenant compte de l'étroitesse de la route. Il a fallu reprendre l'enrobé à cause des conditions météo. Et nous allons créer deux écluses en pierre qui vont limiter le passage des voitures sur une voie ce qui les fera naturellement ralentir et un autre passage pour les piétons avec margelle. Il nous restera la troisième tranche à réaliser à l'entrée du village. L'étude est en cours pour une réalisation fin 2023, début 2024. "

Comment s'est passée la collaboration avec l'ATD ?

"Aujourd'hui, les petites communes comme les nôtres sont dans l'impossibilité de démarrer quelque projet que ce soit, si elles ne peuvent pas s'appuyer sur des structures comme l'agence technique départementale. L'ATD est incontournable, elle apporte le conseil technique, le suivi administratif et celui des travaux. Sur ce projet, nous avons dû dialoguer avec de nombreux services instructeurs de l'État et l'ATD était à nos côtés. Comme nous sommes dans le périmètre des châteaux et dans une démarche de classement à l'Unesco, il fallait aussi trouver des BE sensibilisés à ces enjeux et des entreprises baptisées bâti ancien. "

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

La commune d'Alairac avait la volonté de requalifier et de sécuriser plusieurs secteurs de sa commune, dont son cœur de village et ses entrées de ville côté Lavalette et Arzens. Elle souhaitait disposer d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) en ce sens. Notre programme a permis de disposer d'une vision à court, moyen et long terme des investissements à réaliser pour embellir et sécuriser le village.

Estimation du projet

135 600 € HT

Accompagnement ATD

- Définition du besoin
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études et travaux)

PROPOSITIONS DE L'ATD11

Entrée d'agglomération côté Lavalette (RD211) :

- Créer un trottoir aux normes depuis l'entrée d'agglomération
- Créer un aménagement paysager en partie nord
- Créer un plateau ralentisseur au carrefour avec l'avenue du Stade
- Déplacer de part et d'autre du plateau les quais bus
- Orthogonaliser les carrefours vers les lotissements
- Calibrer la chaussée à 5,50 m

Carrefour route de Lavalette (RD211) – avenue de la Malepère :

- Orthogonaliser et mettre sur plateau ralentisseur le carrefour, tout en magnifiant l'entrée du village par un aménagement paysager
- Créer une véritable porte d'entrée, par la mise en place de mobilier urbain mettant en valeur le village, les commerces
- Mettre aux normes les quais bus
- Calibrer la chaussée à 5,50 m en section courante avec des ilots franchissables pour garantir les girations dans le carrefour.





Marc Adivèze
Maire d'Alairac

" Au-delà de la compétence technique, j'apprécie la réactivité et la proximité des techniciens "

Quel est la nature du projet ?

"Nous avons plusieurs objectifs avec ce projet. D'abord, sécuriser la voirie car nous constatons des vitesses excessives, notamment dans le cœur du village. Nous souhaitons aussi étendre les cheminements doux par la création de trottoirs et valoriser nos entrées du village côté Carcassonne et côté Arzens. Il s'agit d'un programme pluriannuel en trois phases. Nous connaissions bien l'ATD. Ils sont venus et ont écouté nos objectifs et nos attentes. L'ATD nous a proposé des projets d'aménagements. "

En quoi consistent les travaux ?

"La première phase a débuté en juin 2021 et a été finalisée au printemps dernier. Les habitants du lotissement des Oliviers peuvent désormais se rendre au cœur du village en toute sécurité, en suivant la continuité des trottoirs. Sans oublier un volet paysager avec des plantations et un fleurissement de l'entrée. Deux plateaux pour faire ralentir les véhicules ont également été créés et le mobilier urbain, dont les abribus aux normes, ont été changés.

Un des aménagements a permis de traiter un sujet de sécurité que nous avons depuis des années. Tous ces aménagements contribuent à sécuriser les 170 collégiens et lycéens qui prennent le bus à Alairac. Les travaux de la deuxième phase auront lieu en 2023 avec une zone 30 et un aménagement d'une plateforme devant la mairie et les bâtiments publics (comme la Maison du temps libre, la salle du conseil...). Ils seront tous accessibles aux personnes en situation de handicap. Ces travaux concernent enfin l'amélioration de l'éclairage public. "

Que vous apporte l'ATD ?

"L'agence nous a proposé un cahier des charges avec des propositions techniques, qui nous ont permis de solliciter un cabinet d'études. L'ATD nous a apporté une ingénierie que nous n'avons pas dans notre commune. Leurs compétences diverses permettent de prendre en compte tous les enjeux techniques, environnementaux, paysagers ou touchant aux mobilités douces. L'estimation des coûts est particulièrement précieuse. Grâce à leur approche financière, le choix des entreprises a été abordé de façon sereine. Au-delà de la compétence technique, j'apprécie aussi la réactivité et la proximité des techniciens avec notre conseil. "



CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

La commune de Saint-Martin-de-Villereglan souhaite aménager l'espace public autour de sa route principale. Le Conseil municipal a la volonté d'un choix d'aménagement qualitatif et paysager pour valoriser et embellir sa traversée.

Estimation du projet

580 000 € HT

Accompagnement ATD

Définition du besoin

PROPOSITIONS DE L'ATD11

- Assurer un cheminement sûr, lisible et accessible pour les modes doux
- Mettre aux normes l'arrêt de bus
- Maîtriser et apaiser les vitesses
- Mettre en valeur le cœur de la place et le patrimoine local
- Limiter et cantonner l'usage de la voiture au strict nécessaire pour donner une plus grande place aux usages conviviaux



Avant travaux



Après travaux



Pierre Bardies
Maire de Saint-Martin-de-Villereglan

"L'ATD a mis en musique nos réflexions"

Quel est la nature du projet ?

"L'idée de départ était d'améliorer l'entrée du village, de la rendre plus agréable mais aussi d'assurer sa mise en sécurité car les voitures traversaient le village trop vite. Mais au-delà de l'embellissement et de la sécurité, nous avons un autre problème à régler, celui de l'écoulement des eaux pluviales. Les jours d'intempéries, les eaux qui viennent du haut du village s'écoulaient sur cette départementale et entraient dans les maisons. Il a fallu faire des travaux de drainage."

En quoi consistent les travaux ?

"Nous avons pris contact avec l'ATD dès 2018. Il a fallu affiner le projet puis le valider l'année suivante. Nous avons subi des retards dans les travaux car nous avons dû attendre que ceux liés à l'enfouissement de lignes pour les réseaux électriques et la mise en place d'un pylône pour le haut débit et la télévision soient achevés. Les travaux ont démarré en 2021 et sont terminés pour l'essentiel. Nous avons fait réaliser des trottoirs dès l'entrée du village avec un premier ralentisseur. Et nous sommes passés en zone 20. L'autre partie principale concerne l'embellissement du carrefour autour du monument aux Morts. Aujourd'hui, les automobilistes ralentissent. Les piétons peuvent se promener plus sereinement. On doit encore installer quelques bancs et bacs à fleurs. Et le service du Département avec monsieur Baron, nous ont aidés à planter sur plusieurs talus de la traversée du village."

Que vous apporte l'ATD ?

"L'ATD nous a permis de mettre en musique notre réflexion. Nous avons ces constats de départ et l'agence nous a accompagnés pour traduire de façon concrète nos idées. Ce travail a permis de changer notre façon d'entrer dans le village et notre façon d'y vivre. C'était la mission première de l'ATD à sa création. L'agence nous a aussi accompagnés sur l'aménagement de chemins communaux ou sur plusieurs ouvrages d'art. Et elle sera à nos côtés pour une autre rue du village que l'on veut faire évoluer comme la D319."



CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

La commune est située sur un mamelon, au pied de la Montagne Noire, dans une contrée agréable et fertile. Les vues portent au loin sur la plaine. Le centre bourg est traversé par la route départementale 126 et doté de boulevards plantés et de diverses placettes.

Le Conseil municipal souhaite aménager ses espaces publics pour mettre en avant la valorisation et l'embellissement du cœur du village.

Estimation du projet

1 309 000 € HT

Accompagnement ATD

- Définition du besoin
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études et travaux)

PROPOSITIONS DE L'ATD11

- Assurer un cheminement sûr, lisible et accessible pour les modes doux
- Apaiser et maîtriser les vitesses
- Mettre en valeur le cœur de village et le patrimoine local
- Limiter et cantonner l'usage de la voiture au strict nécessaire pour donner une plus grande place aux usages conviviaux
- Pallier une atmosphère trop minérale, des plantations supplémentaires pourront être envisagées pour apporter de la végétation, et ainsi ombre et fraîcheur estivale (frontage, etc.)
- Assurer une cohérence dans le traitement et l'aménagement de l'espace public en faisant preuve de sobriété (matériaux, mise en œuvre, mobilier) et en privilégiant les matériaux naturels
- Limiter l'impact du projet sur l'environnement, tant en phase chantier que tout au long de sa durée de vie (bruit, matériaux, imperméabilisation des sols et gestion des eaux de ruissellement, etc.)



Extrait intention architecturale SARL Architecture et paysage



Serge Serrano
Maire de Carlipa

"L'ATD a mis en musique nos réflexions"

Quel est la nature du projet ?

"Il est né lors de notre précédent mandat dont le fil rouge était le bien vivre de la population. La problématique était la traversée du village. Et même si les études réalisées n'ont pas révélé de dépassement des limitations de vitesse, elles étaient jugées excessives par de nombreux habitants. L'idée était aussi de rénover nos places, notre petite circulade et de faire comprendre aux automobilistes qu'en entrant dans Carlipa ils entrent dans un autre univers. Il fallait montrer que les voitures sont invitées à passer mais pas prioritaires. C'est un projet à destination de l'ensemble des usagers dans une logique de partage des espaces publics. L'accent est mis sur le volet paysager et urbanistique."

En quoi consistent les travaux ?

"Les travaux débuteront en novembre par le cœur du village, la place Bellevue, la rue principale et l'accès au village. On va limiter la vitesse avec une zone 20, végétaliser aussi. Aujourd'hui, c'est très minéral. On souhaite apporter plus de fraîcheur, aménager aussi les devant de portes et valoriser les maisons du village. Cette première phase sera livrée au printemps 2023. Suivra la deuxième qui concernera l'aménagement de la circulade. L'idée est de permettre aux usagers, tantôt piéton ou automobiliste, de circuler dans un espace public partagé et sécurisé."

Cette tranche sera réalisée de 2023 à 2024. Et la troisième concernera la départementale en allant vers Bram jusqu'à l'école avec le réaménagement du jardin et la création de nouvelles places de stationnement."

Que vous apporte l'ATD ?

"L'ATD nous accompagne dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Les agents ont été présents dès le départ pour préparer le projet, nous assister pour le choix du groupement des bureaux d'études. L'agence nous a accompagné dans l'élaboration du cahier des charges du marché d'études puis pour le jury et enfin la sélection du candidat finalement retenu après remise d'intentions architecturales. C'était assez complexe mais riche notamment dans les échanges au sein du jury et de l'équipe municipale. Sur ce type de projet, on commence par rêver puis on revoit la voilure en fonction des possibilités financières. L'ATD a été présente pour accompagner le projet définitif produit par l'équipe de maîtrise d'œuvre en juin, le choix des entreprises effectué en septembre et suivra le chantier jusqu'au bout. L'agence nous met en éveil, nous conseille. Elle propose une vue prospective et nous profitons de leur retour d'expérience."

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

En octobre 2018, la commune a été lourdement sinistrée par de fortes inondations. Dans cette situation, et afin de réparer les dommages de cette catastrophe et de revitaliser le village, la commune a souhaité réaménager la place de la Mairie pour en faire un lieu plus verdoyant, apte à recevoir des manifestations et notamment la fête estivale.

Située au cœur de la commune, cette place est très importante pour la vie du village et son aménagement particulièrement stratégique. Elle se situe dans le tissu ancien en contre-bas des murs du château. Cette parcelle, longue de 37 mètres, s'ouvre sur la voie publique, avec des pentes irrégulières (environ 3 à 4 %) et nous conduit à une grande halle (préau). Elle est bordée par la Mairie et son secrétariat d'un côté. La poste se trouve en vis-à-vis, dans une bâtisse à l'architecture du 19^e s. intéressante, marquée par un chaînage d'angle apparent et des entourages de fenêtres en briques.

La parcelle est en partie déconnectée de la voie qui monte, séparée par une rambarde et un muret-jardinière. Une des principales difficultés pour l'aménagement de la place résidait dans le fait que la place doit être traversée par des véhicules pour la desserte de la halle.

Estimation du projet

70 000 € HT

Accompagnement ATD

- Définition du besoin
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre

PROPOSITIONS DE L'ATD11

- Reprendre la totalité de la place pour raccorder seuils des différents bâtiments publics de manière naturelle, en intégrant les rampes à l'aménagement
- Redescendre le seuil et la menuiserie de la porte de la Mairie
- Remplacer la porte du foyer (2 venteaux)
- Améliorer l'éclairage public pour mettre en valeur l'espace
- Prévoir un second système d'éclairage pour les manifestations
- Implanter une place PMR, avec un cheminement accessible jusqu'aux différents bâtiments publics
- Reprise de l'exutoire du réseau pluvial de la place
- Maintenir l'accès au préau pour les voitures et camions lors des manifestations
- Intégrer l'installation et le raccordement de la fibre optique sur les bâtiments
- Implantation et intégration paysagère, pour en faire un lieu plus verdoyant
- Organisation du stationnement des véhicules en dehors de la place, avec l'implantation d'une écluse stationnement le long du mur du château, sur la RD143 - Rue Jean Jaurès





Jean-Régis Guichou
Maire de Couffoulens

"Ce sont des facilitateurs"

Quel est la nature du projet ?

"Ce projet d'aménagement de la place de la mairie avait été décidé dès notre premier mandat, mais les inondations d'octobre 2018 nous ont poussés à finaliser les projets de réhabilitation. Et nous l'avons réalisé lors du deuxième. Dès que nous avons un projet, nous faisons appel à l'agence technique départementale. L'agence a fait un premier travail pour définir les travaux à réaliser et estimer le coût. Au final, le projet a coûté 70 000 euros HT. Le bureau d'études, choisi par la suite, s'est appuyé sur ce travail. Notre place n'avait pas été refaite depuis une quarantaine d'années et était en béton désactivé. Comme nous sommes à proximité du château de Couffoulens, l'ABF est intervenu, le CAUE aussi."

En quoi consistent les travaux ?

"Cette place est très importante pour la vie du village. La mairie fait face au bâtiment de la poste, aujourd'hui l'agence postale, un bâtiment du XIXe siècle. Nous voulions donner à cette place une autre image et donner une dynamique positive à la commune. Les fêtes estivales sont organisées ici, sous la Halle. C'est vraiment le cœur du village. Les seuils des différents bâtiments, dont la mairie, ont été repris pour faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap. L'éclairage public a été revu avec éclairage au sol, pour mettre en valeur la façade de la mairie. Un aménagement paysager a permis de rendre cet espace plus verdoyant. Et une place de stationnement pour personne handicapée a été créée."

Que vous apporte l'ATD ?

"Ce sont des facilitateurs. L'ATD a une mission et nous a accompagnés au plus loin qu'ils pouvaient. Au-delà de l'aspect technique des projets, l'ATD a une approche intéressante, car les techniciens sont à notre écoute. Ce n'est pas toujours évident pour nous quand nous sommes face à des bureaux d'études ou des architectes qui ont leur vision, pas toujours en adéquation avec notre idée de départ. Ce projet proposé par l'ATD a été suivi, je dirais, à 90 % par le bureau d'études."

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

Suite aux inondations d'octobre 2018, l'Agence Technique Départementale de l'Aude a recensé les dégâts causés sur les infrastructures publiques communales de Couffoulens et plus particulièrement sur les infrastructures de voiries en rive gauche du Lauquet. Ces dégradations étaient localisées sur la place de la Libération et le chemin du gué.

La Mairie de Couffoulens a souhaité engager les travaux de réfection sur les voiries précitées. Ces travaux ont nécessité en outre des aménagements hydrauliques de protection des berges rive gauche du Lauquet.

Le lit et les berges rive gauche du Lauquet présentaient les problématiques suivantes :

- Absence de protections naturelles ou artificielles des berges du Lauquet à l'origine de phénomènes érosifs marqués et de risques d'instabilités des talus :
 - Bâti existant sans protection en limite de berge / en amont de la place de la Libération
 - Érosions marquées des talus en limite des infrastructures voiries communales
 - Talus à forte pente présentant des risques d'effondrement
- Présence de discontinuités aggravant le risque d'érosion des talus / arbres, canalisations, gabions dégradés
- Infrastructures voiries fortement dégradées (revêtement de surface arraché)
- Problématique de gestion des eaux pluviales / écoulement des eaux de surfaces vers les berges

PROPOSITIONS DE L'ATD11

Au regard des problématiques précitées, et après des études préalables relativement longues en concertation avec les services de l'État liées aux enjeux environnementaux portant principalement sur la loi sur l'eau, l'aménagement de protection des berges rive gauche du Lauquet a consisté à :

- Aménager la protection des berges (enrochement, gabions, génie végétal)
- Retraiter des discontinuités présentes dans le lit (canalisation, arbres, gabions dégradés)
- Reprendre des voiries (place de la Libération et chemin du Gué)
- Gérer les eaux pluviales : évacuation des eaux pluviales en surface sur les berges à partir d'équipements de protection des talus



Estimation du projet

601 987 € HT

Accompagnement ATD

- Définition du besoin
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études et travaux)



Jean-Régis Guichou
Maire de Couffoulens

" Sans l'ATD, ce serait extrêmement compliqué pour nous "

Quel est la nature du problème rencontré ?

"En octobre 2018, les intempéries ont entraîné la destruction des berges du Lauquet sur 300 mètres, ainsi que des infrastructures des voiries, chemin du Gué et place de la Libération. La rivière a reculé de 120 mètres environ sur la rive gauche. Le recensement et les estimations des dégâts ont été réalisés rapidement par un technicien de l'agence technique départementale, mandatée pour toutes les communes sinistrées. L'objectif était de fournir aux services de l'État une première évaluation des dégâts. Nous souhaitons, bien sûr, engager des travaux de réfection de ces voiries, mais il fallait d'abord réaliser d'autres aménagements hydrauliques de protection des berges rive gauche du Lauquet. "

En quoi consistent les travaux ?

"Des études ont été réalisées en concertation avec des organismes comme la DDTM ou l'Agence de l'eau, afin de définir quels travaux il fallait effectuer. La protection de la berge a été réalisée par de l'enrochement sur 60 mètres. Il a fallu 5000 tonnes de rochers pour cet aménagement. La difficulté provenait de la nécessité de réaliser l'ancrage béton dans le lit de la rivière tout en revégétalisant les berges afin de les consolider dans la perspective de nouvelles crues. Des pieux de 20 cm ont été plantés et plus de 3000 arbres, pour consolider ces berges. Des travaux ont aussi permis de mieux gérer les eaux pluviales. Ils ont débuté en novembre 2021 et ont été achevés en avril 2022. "

Comment s'est passée la collaboration avec l'ATD ?

"L'ATD a fait ce premier diagnostic des dégâts, qui a permis de proposer un plan de financement, qui a évolué. L'agence technique départementale nous a accompagnés sur l'élaboration du cahier des charges et le choix du bureau d'études a été très important. Nous les avons sollicités à nouveau pour le projet de la terrasse. Il a été décidé que 18 maisons en bord de Lauquet devaient être détruites. Il en reste 8. L'ATD nous assiste pour faire de cette zone un lieu convivial avec parcours santé, végétalisation et réfection de la voirie. Un projet estimé à 1,5 million d'euros, avec un enjeu environnemental. Sans l'ATD, ce serait extrêmement compliqué pour nous. Et je rajouterai la qualité humaine de nos interlocuteurs. "



NOS RÉALISATIONS

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Protections des berges du Lauquet à Couffoulens



Traversée du village à Lastours





Requalification de l'espace public à Alairac



Aménagement des espaces publics à Saint-Martin-de-Villereglan



PÔLE BÂTIMENT

En complément des domaines déjà couverts de la voirie, l'eau et l'assainissement et les ouvrages d'art, l'ATD11 vous propose depuis le 1^{er} Janvier 2018 son intervention sur les bâtiments. Cette mission d'assistance et de conseil s'inscrit dans le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de l'Agence.

Elle porte sur **tout projet de construction, rénovation ou extension de bâtiments**, quelles que soient les typologies (équipements publics et logements) :

- crèche, école, cantine, centre de loisirs, accueil périscolaire...
- gymnase, salle de sport...
- hébergement...
- salle polyvalente, salle des fêtes...
- maison des associations, MJC, médiathèque, musée, accueil touristique...
- bureaux divers...
- centres médicaux...
- maisons de retraite...
- ateliers municipaux...
- appartements communaux destinés à la location

Cette mission intervient dans un cadre réglementaire défini par la réglementation en terme de marchés publics et l'ex loi Mop relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. Ces règles imposent, entre autre, de réaliser un programme, document contractuel qui sera la pièce maîtresse entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.

L'ATD11 propose un accompagnement dans l'élaboration de ce programme.

Sans influencer la conception architecturale, ce programme doit traduire le projet le plus exhaustivement possible. Il expose les attentes, les souhaits, les consignes et les objectifs. C'est sur la base de son contenu que repose ensuite le projet. Un programme de qualité est la clé d'une réalisation réussie qui sera bien appropriée par ses utilisateurs.

Cette phase de programmation est une étape obligatoire, préalable aux études de conception. Elle se compose de deux phases :

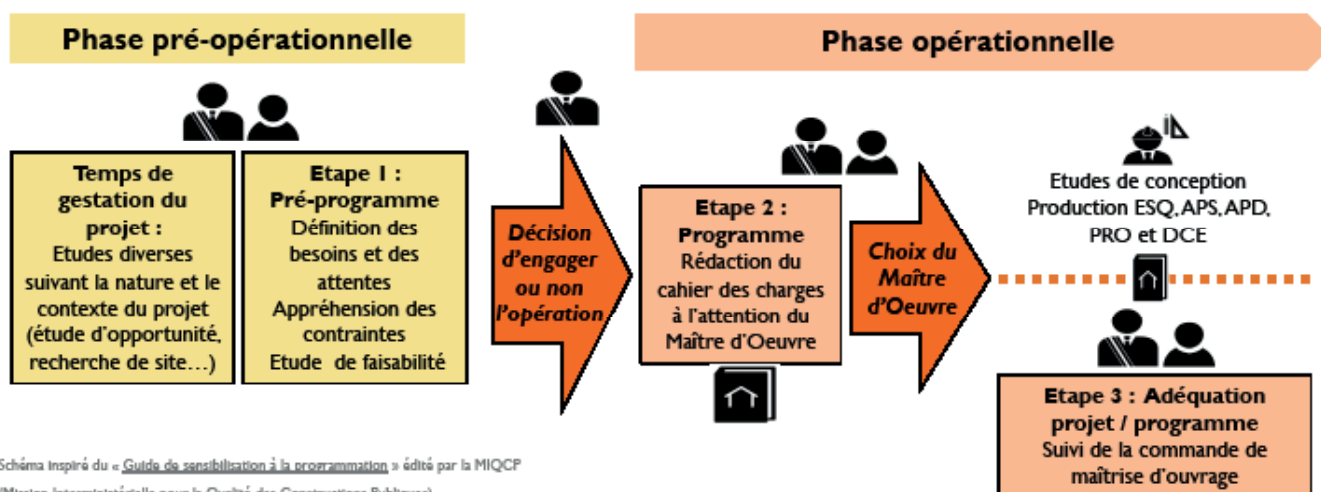
- **Une phase de pré-programmation**, qui inclut l'analyse du site, le recueil des besoins et l'étude de faisabilité confrontant les besoins au site et définissant notamment le montant des travaux, sur un pourcentage duquel sera rémunéré le futur maître d'œuvre. A l'issue de cette première étape, le maître d'ouvrage aura suffisamment d'éléments pour se prononcer sur la poursuite de l'opération. Cette phase se conclut par l'élaboration d'un pré-programme à destination du maître d'ouvrage. Les demandes de subventions pourront se faire sur la base de ce premier document de travail.
- **Une phase de programmation technique détaillée**, aboutissant au programme de l'opération qui servira à la consultation des prestataires (bureau de contrôle, CSPS, géomètres, géotechniciens, maîtres d'œuvre). Par la suite, l'ATD11 peut assister le maître d'ouvrage dans la consultation de la maîtrise d'œuvre afin de choisir la procédure la plus adaptée au projet puis à désigner le maître d'œuvre.

Si nécessaire, l'Agence peut également vous accompagner pour le suivi des études de conception de maîtrise d'œuvre puis pendant les travaux.

Qu'est-ce que la programmation ?

Une mission de programmation consiste à la définition des études préalables au projet, à sa "pré-conception" et à l'élaboration du "Programme" de l'opération, document clé qui sera le lien entre le maître d'ouvrage public et le maître d'œuvre privé tout au long du projet.

Une mission de programmation se déroule en 2 phases :



Interventions du pôle bâtiment

NATURE DU PROJET	NOMBRE DE DEMANDES			
	2018	2019	2020	2021
Rénovation	22	13	5	20
Construction	11	5	5	10
Mise en accessibilité	1	1	2	1
TOTAL	34	19	12	31



RÉNOVATION DU CAFÉ DE LA TERRASSE

CAPENDU

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

La commune est propriétaire du café de la Terrasse depuis sa fermeture. Le projet est de rénover ce bâtiment désaffecté afin de permettre la réouverture du café, véritable lieu de vie dans la commune, avec logement pour l'exploitant. Il s'agit d'un immeuble composé de 4 niveaux :

- RDJ ou R-1 (ancienne pizzeria), situé sous le café et en contre-bas de la rue de la République
- RDC (café)
- R+1 (logement)
- R+2 (grenier accessible)

Estimation du projet

205 000 € HT

Accompagnement ATD

- Définition du besoin - programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre

INTERVENTIONS DE L'ATD11

- Analyse du site (réglementaire, fonctionnelle et technique)
- Recueil des besoins (traduction sous forme de texte, schéma fonctionnel et tableau de surfaces)
- Étude de faisabilité (confrontation des besoins au site, estimation financière des travaux et frais annexes de l'opération)
- Pré-programme (document de synthèse utilisé par le MOA pour les demandes de subventions)
- Programme technique détaillé (traduction de la commande du maître d'ouvrage, à destination du maître d'œuvre tout au long de sa mission)
- Consultation restreinte de maîtrise d'œuvre (architecte et équipe de bureaux d'études techniques)
- Lancement des études de conception (traduction du programme en esquisse)
- Accompagnement pendant le déroulement des études et des prestations de maîtrise d'œuvre jusqu'à la remise du permis de construire





Claude Busto
Maire de Capendu

" Le rapport qualité / prix des prestations défie toute concurrence "

Quel est la nature du problème rencontré ?

"Le café de la Terrasse était fermé pendant 6 ans. La commune l'a acquis en 2019 ainsi que la licence 4, après de nombreuses tractations avec le propriétaire. C'est un lieu de vie important pour le village. Il fallait ensuite trouver un nouveau gérant et c'est là que nous avons participé à l'opération "1000 cafés". Nous avons obtenu des financements et l'assurance de toucher un loyer pendant neuf ans, mais il fallait aussi rénover l'appartement au-dessus du café. Nous avons donc fait appel à l'ATD dont on connaît les qualités techniques. Nous savions que leur aide était essentielle, nous ne sommes pas des techniciens."

En quoi consistent les travaux ?

"L'agence a d'abord réalisé une pré-étude sur la faisabilité. Il nous fallait une première pré- enveloppe pour connaître le coût du projet. Nous voulions notamment optimiser la salle du café. Les travaux ont été essentiellement réalisés en 2021 avec une inauguration en mai. Nous avons refait l'intégralité de la salle, avec un nouvel emplacement pour le comptoir et créé un vrai coin cuisine. Le sous-sol a été aménagé pour y créer une zone technique de stockage et y installer le groupe de la clim. Nous avons été le deuxième café d'Occitanie à bénéficier de l'opération "1000 cafés". Nous avons reçu un premier couple de gérants avec qui le contact a été tout de suite excellent."

Comment s'est passée la collaboration avec l'ATD ?

"L'ATD nous a aidé à monter le projet afin d'obtenir des subventions. Le rapport qualité/prix des prestations défie toute concurrence. Quand on fait appel à l'ATD, on sait que leur apport sera essentiel. L'ATD est réactive ; elle est capable de produire un pré-projet rapidement. Et puis nous sommes face à des interlocuteurs spécialisés dans leurs domaines qui ont tous un bon contact humain et avec qui il est agréable de travailler. Nous allons continuer à faire appel à eux notamment sur des projets de voirie, comme la traversée du village par l'ancienne RN113 ou sur la rénovation d'une maison que nous voulons transformer en gîte."





CRÉATION D'UN ESPACE "TIERS-LIEU" DANS L'ANCIENNE ÉPICERIE

ARGENS-MINERVOIS

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

L'épicerie du village a été déplacée à l'entrée de la commune. De ce fait, les anciens locaux devenus vacants étaient occupés, en l'état et sans aucun agencement particulier, par des auto-entrepreneurs. Ces locaux sont situés à l'étage du bâtiment de la mairie, accessible par la rue de l'Ancienne Forge.

Le projet porté par la commune était la création d'un espace de "tiers-lieu" adapté au travail à plusieurs. Les travaux de rénovation consistent en :

- La mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- La rénovation thermique
- Le réaménagement et le rafraîchissement général

INTERVENTIONS DE L'ATD11

- Analyse du site (réglementaire, fonctionnelle et technique)
- Recueil des besoins (traduction sous forme de texte, schéma fonctionnel et tableau de surfaces)
- Étude de faisabilité (confrontation des besoins au site, estimation financière des travaux et frais annexes de l'opération ; proposition de 2 scénarios d'aménagement)
- Pré-programme (document de synthèse utilisé par le MOA pour les demandes de subventions)

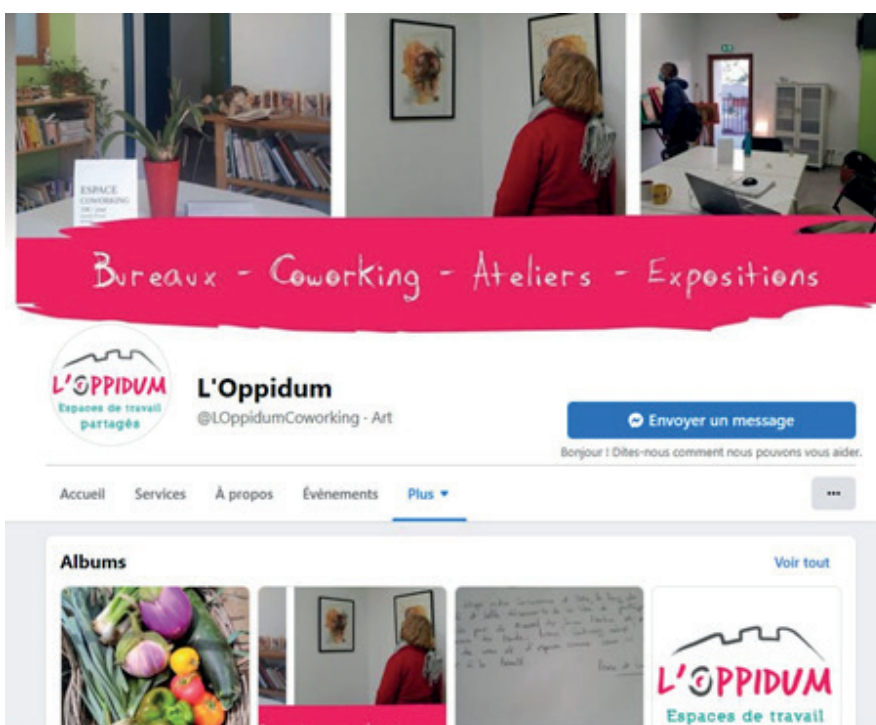
Estimation du projet

76 000 € HT

Accompagnement ATD

Définition du besoin - programme





François Vaissière
Conseiller municipal d'Argens-Minervois

"L'ATD a complètement répondu à nos attentes"

Quel est la nature du problème rencontré ?

"Trois professionnels indépendants du village souhaitaient un espace de travail partagé dit espace de co-working et nous ont demandé s'il était possible d'aménager quelque chose dans le local qui avait abrité l'ancienne épicerie. Le groupe d'action locale de l'Est-Audois a lancé un appel à projets pour la création de tiers-lieu et nous a proposé de rédiger un projet avec ces trois professionnels : une infographiste, une formatrice en informatique et un technicien environnement. Nous avons réalisé une analyse des besoins pour faire vivre cet espace, qui avait vocation à servir pour d'autres personnes. Nous avons donc consulté l'ATD afin de chiffrer le coût global des travaux et de pouvoir solliciter l'aide du GAL. Grâce à ce travail bien fait, nous avons pu aussi solliciter des subventions de l'État et de la Région. "

En quoi consistent les travaux ?

"Les travaux, autour de 76 000 euros, ont été achevés en mars 2021 avec la création d'une salle de réunion, plusieurs bureaux, un espace de restauration et des sanitaires... Depuis un an, les professionnels ont créé une association, Oppidum qui gère le lieu. Plusieurs occupants temporaires investissent régulièrement l'endroit. Cela crée du réseau et ce site sert aussi à organiser des événements. En permanence, les œuvres d'artistes sont exposées ; des ateliers y sont aussi proposés. C'est une structure en plein développement. "

Comment s'est passée la collaboration avec l'ATD ?

"L'ATD a complètement répondu à nos attentes. Nous trouvons qu'il est important que ce service existe pour des communes rurales comme les nôtres, qui ne possèdent pas d'ingénierie, comme les agglomérations de Narbonne ou Carcassonne. Le travail de l'ATD nous a aidés à monter le projet. Plusieurs élus ont travaillé dans le bâtiment. Nous faisons très attention au budget et l'assistance à maîtrise d'ouvrage apportée en amont par ATD 11 s'est avérée être un bel outil d'aide à la décision. "



CONSTRUCTION D'UN ESPACE ASSOCIATIF MUTUALISÉ

LABASTIDE D'ANJOU

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

- Commune de 1 300 habitants avec une population en augmentation constante
- Tissu associatif étoffé (17 associations) très impliqué dans la vie culturelle locale
- Équipements publics existants (scolaire, culturel, ludique, sportif...) mais présentant des dysfonctionnements : mise aux normes, locaux manquants...
- Constat : manque de locaux adaptés pour les associations et la commune dans le cadre de ses actions culturelles
- Projet : Réalisation d'un espace associatif, permettant de répondre aux besoins scolaires et culturels de la commune ainsi qu'à ceux des associations
- Construction neuve envisagée à proximité immédiate de l'école

Estimation du projet

1 300 000 € HT

Accompagnement ATD

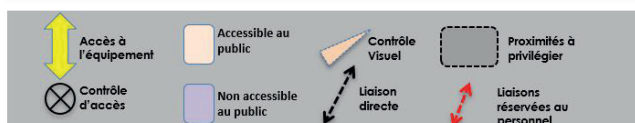
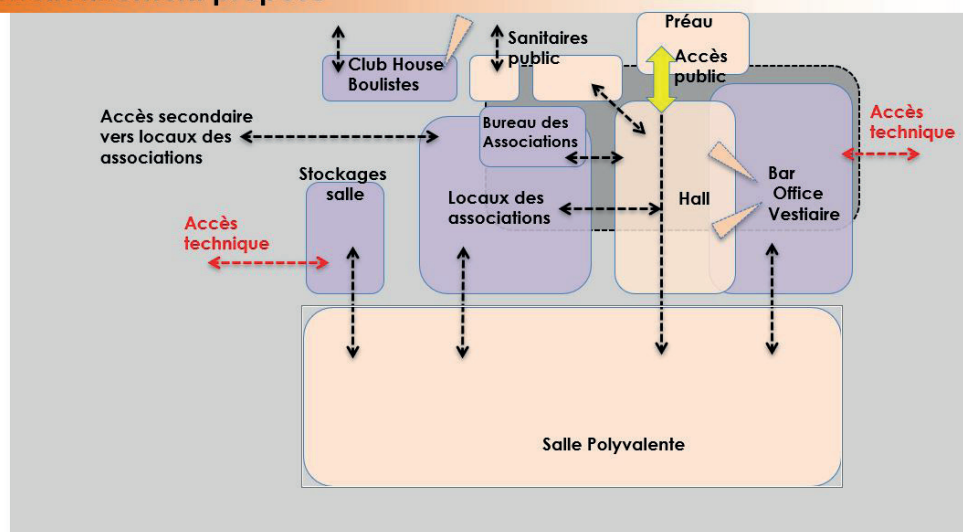
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre

INTERVENTIONS DE L'ATD11

- Consultation de maîtrise d'œuvre en 2 tours sur la base d'une remise d'intention architecturale rémunérée :
 - 1^{er} tour: marché à procédure adaptée (MAPA) ouvert, 12 candidatures reçues
 - 2^e tour: 3 candidats retenus à l'issue du 1^{er} tour. Réunion de présentation du programme, réponses aux questions des candidats et visite du site entre les deux tours.
- Réception de 3 intentions architecturales sur planche au format A0 (entre autres pièces demandées). Rencontre et négociation avec les 3 candidats
- Pré-programme (document de synthèse utilisé par le MOA pour les demandes de subventions)

Fonctionnement proposé

Z'A&MO
PROGRAMMATION



Labastide d'Anjou
Espace Associatif
Schéma de fonctionnement



Nathalie Naccache
Maire de Labastide d'Anjou

" Il fallait des compétences au service des élus et nous les avons trouvées avec l'ATD "

Quel est la nature du problème rencontré ?

"J'ai été élue en 2014 et ce projet d'espace associatif mutualisé avait été annoncé dans le programme de notre campagne électorale. La commune a connu une augmentation spectaculaire de sa population sur une quinzaine d'années. Nous sommes passés de 2014 à aujourd'hui de 1 000 à 1 300 habitants. Mon prédécesseur et son équipe avaient autorisé deux lotissements et porté leurs efforts sur l'école. Notre salle des fêtes, dans une ancienne église, n'était plus pratique. Les besoins apparus au niveau du groupe scolaire et des 200 enfants notamment sur le périscolaire nous ont confortés dans l'idée de créer cette salle. Nous étions propriétaires d'un terrain attenant à l'école et nous disposions de parkings entre le hameau du Ségala et Labastide. Nous avons d'abord contacté le CAUE pour savoir si ce lieu était approprié. La réponse était positive et nous avons pris un programmiste, mais cet architecte, après nous avoir proposé un projet, n'a pu poursuivre pour des raisons de santé. C'est là que nous nous sommes tournés vers l'ATD qui venait de prendre l'expertise bâtiment pour une assistance à maîtrise d'ouvrage. "

En quoi consistent les travaux ?

"L'ATD nous a confirmé la validité du projet de l'architecte et nous a accompagnés sur le choix de la maîtrise d'œuvre. C'est un investissement total d'1,6 million d'euros, financé pour un tiers par des subventions, un tiers d'auto-financement et un tiers d'emprunt. Nous voulions surtout un bâtiment avec une empreinte écologique la plus neutre possible. Les travaux se sont achevés en novembre 2021. Le bâtiment fait un peu moins de 700 m², dont 350 pour la grande salle, un espace accueil, un bureau pour les associations, un club house pour le club de pétanque, un office pour la restauration et un grand auvent. Le bâtiment est équipé pour la production de chaleur et de fraîcheur grâce à dix puits géothermiques. Le système est complété par une toiture photovoltaïque. Non seulement le bâtiment est en autosuffisance, mais nous revendons de l'électricité produite. "

Comment s'est passée la collaboration avec l'ATD ?

"L'ATD a été pour nous une opportunité. Nous avons saisi la balle au bond quand l'agence a pris la compétence d'assistance à maîtrise d'ouvrage au moment où notre programmiste a dû arrêter. Il était important pour un tel investissement d'être assisté. Ce projet impacte la commune pour les vingt prochaines années, avec l'emprunt notamment. Il fallait des compétences et une expertise au service des élus et nous les avons trouvées avec l'ATD. Nous sommes sur un nouveau projet de cheminement doux depuis le Ségala et l'ATD va nous accompagner. "





CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE DE COMMERCES ET SERVICES

SAINTE-COLOMBE-SUR-L'HERS

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

- Commune lancée dans un projet de requalification et revitalisation de son centre-bourg, en améliorant sa traverse d'agglomération par des aménagements au profit des modes doux. Labellisation de la voie verte reliant Bram à Lavelanet laissant espérer une augmentation sensible de la fréquentation touristique sur le village
- Pour accompagner ces évolutions qualitatives de rénovation et modernisation des espaces publics, la municipalité souhaite donner les moyens aux commerces privés de s'implanter ou de développer leur activité commerciale
- Commune confrontée à certains manques de locaux adéquats parmi lesquels des locaux commerciaux et de services ainsi qu'une salle pour les conseils municipaux
- Double constat : un espace disponible et des besoins en locaux
- Acquisition par la commune d'un terrain situé dans le centre du village, à proximité immédiate de la mairie et donnant sur l'axe principal qu'est la route de Chalabre (D620)
- Projet : construction d'un nouveau bâtiment à usage de commerces-services, puis transformation de l'épicerie existante en salle du Conseil Municipal

Estimation du projet

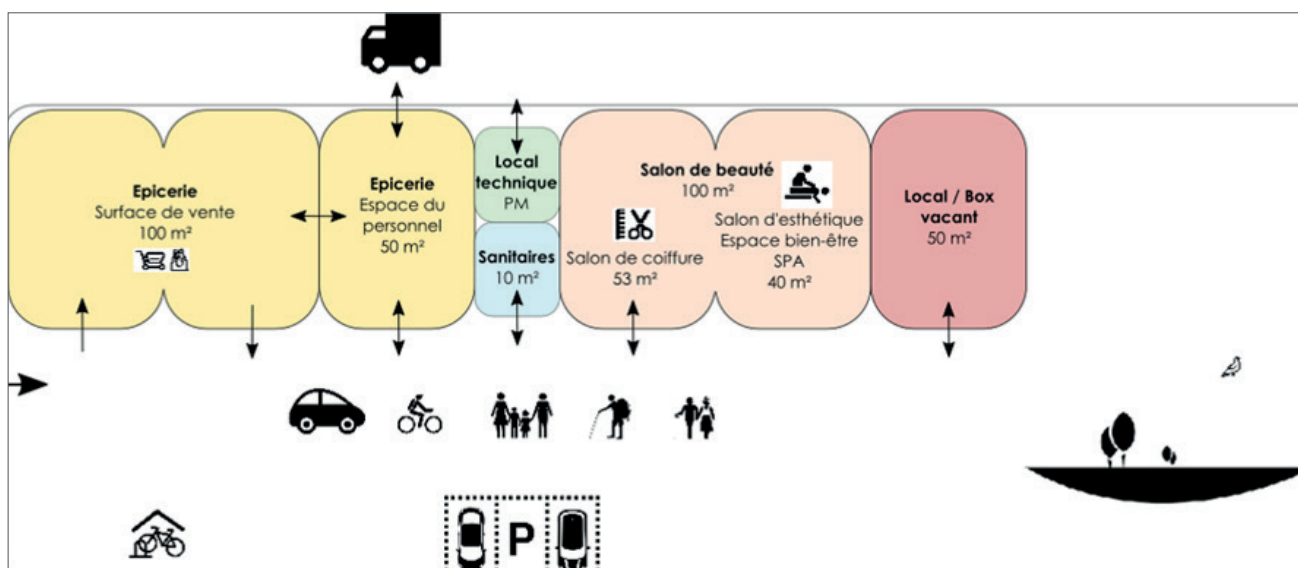
450 000 € HT

Accompagnement ATD

- Définition du besoin - programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre

INTERVENTIONS DE L'ATD11

- Programme technique détaillé (traduction de la commande du maître d'ouvrage, à destination du maître d'œuvre tout au long de sa mission) comprenant 4 parties :
 - Analyse du site (réglementaire, fonctionnelle et technique)
 - Recueil des besoins (traduction sous forme de texte, schéma fonctionnel et tableau de surfaces)
 - Exigences techniques (par corps d'état)
 - Fiches d'espace (une pour chaque local)
- Consultation restreinte de pré-programme (document de synthèse utilisé par le MOA pour les demandes de subventions)





Thierry Couteau
Maire de Sainte-Colombe-sur-l'Hers

" L'agence nous a aidé à formaliser nos idées "

Quel est la nature du problème rencontré ?

"Ce projet combine plusieurs actions de revitalisation du centre-bourg. Nous avons une épicerie au centre du village dans l'ancien presbytère et l'exploitante souhaitait développer son activité. Or, ce local ne pouvait pas faire l'objet d'un agrandissement. Nous voulions requalifier la traversée du village en favorisant les mobilités douces. Un terrain, situé au centre du village, a été mis en vente et nous l'avons acquis. Ce projet de construire un bâtiment multi-services est né en 2016-2017, mais la Covid nous a retardés. Nous nous étions d'abord rapprochés de notre communauté de communes pour gérer l'assistance à maîtrise d'ouvrage, mais le technicien de la communauté est parti. Nous avons alors contacté l'ATD. L'agence nous a assistés sur l'ensemble du projet de la traversée de la commune à la construction du bâtiment. "

En quoi consistent les travaux ?

"Le projet visait à construire un bâtiment de 300 m², bois-béton, composé de six boxes de 50 m², dont 150 m² pour l'épicerie. Les travaux ont débuté avant la Covid et se sont achevés durant l'été avec les finitions. L'épicerie y est installée, un ostéopathe aussi. Nous espérons y accueillir aussi un médecin. Nous avons lancé un appel sur internet et nous avons d'autres pistes de commerces. Ce projet nous a permis de récupérer le local de l'épicerie, attenant à la mairie, pour y faire une nouvelle salle de mariage et pour le Conseil municipal. À l'étage, nous avons récupéré l'ancienne salle du Conseil pour créer un appartement. Les travaux devraient être bouclés d'ici fin 2022. "

Comment s'est passée la collaboration avec l'ATD ?

"Vu l'ampleur des travaux, l'agence technique départementale nous a été précieuse, notamment pour la consultation de maîtrise d'œuvre. L'agence nous a aidé à traduire et formaliser nos idées. Elle a analysé le site d'un point de vue réglementaire et technique et elle a recueilli les besoins. Elle a été aussi à nos côtés pour des travaux liés à la traversée de la commune. L'agence est un outil pour mettre les formes à la mise en place du projet et du cahier des charges à destination de l'équipe de maîtrise d'œuvre et de l'architecte en particulier. Nous sommes très satisfaits de leur travail et nous ferons à nouveau appel à eux. "





CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE MATERNELLE

SAINT-NAZAIRE-D'AUDE

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

- Augmentation de la population entraînant une évolution des effectifs scolaires, notamment avec la construction en cours de 3 nouveaux lotissements, amenant prochainement 60 nouvelles familles
- Site regroupant 2 écoles (1 maternelle et 1 élémentaire), 1 cantine scolaire, 1 bibliothèque et un relais d'assistantes maternelles (RAM)
- École maternelle existante installée dans des bâtiments modulaires depuis 2003 ; pourvue de 3 classes et 1 dortoir, arrivée à saturation et ne pouvant accueillir les nouveaux enfants attendus
- Projet: construction d'une nouvelle école maternelle de 4 classes (avec possibilité d'extension ultérieure), pouvant accueillir les élèves actuels et à venir
- Opération répondant aux enjeux environnementaux actuels: géothermie, protection solaire, panneaux photovoltaïques, matériaux biosourcés, puits, ventilation naturelle, etc.
- Acquisition par la commune des terrains vierges attenants au site scolaire, afin de pouvoir continuer à mutualiser les équipements déjà en place (cantine, bibliothèque, stationnements...)

Estimation du projet

2 480 000 € HT

Accompagnement ATD

- Définition du besoin - programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception

INTERVENTIONS DE L'ATD11

- Analyse du site (réglementaire, fonctionnelle et technique) et notamment aide au choix des nouveaux terrains à acquérir (nombre, surface et forme des parcelles disponibles)
- Recueil des besoins (traduction sous forme de texte, schéma fonctionnel et tableau de surfaces) en concertation avec les utilisateurs (école et inspection académique)
- Étude de faisabilité (confrontation des besoins au site, estimation financière des travaux et frais annexes de l'opération)
- Pré-programme (document de synthèse utilisé par le MOA pour les demandes de subventions)
- Programme technique détaillé (traduction de la commande du maître d'ouvrage, à destination du maître d'œuvre tout au long de sa mission)
- Consultation de maîtrise d'œuvre en 3 phases successives via une procédure formalisée :
 - 1^{re} phase: 32 candidatures reçues
 - 2^e phase: 3 candidats sélectionnés à l'issue de la 1^{re} phase ; réunion de présentation du programme, réponses aux questions des candidats et visite du site entre les 2 phases ; réception de 3 offres / projets sur planches au format A0 (entre autres pièces demandées)
 - 3^e phase: négociation avec les lauréats du concours
- Suivi des études de conception: en cours (phase APD). Analyse des éléments transmis à chaque phase par le maître d'œuvre, afin de veiller à la cohérence constante du projet du maître d'œuvre avec les attentes du maître d'ouvrage (respect du programme), de s'assurer du respect de l'enveloppe prévisionnelle des travaux et des exigences techniques formulées dans le programme



Joël Hernandez
Maire de Saint-Nazaire-d'Aude

" Les coûts de l'adhésion et des prestations de l'ATD sont faibles au regard des services rendus "

Quel est la nature du problème rencontré ?

"Nous sommes une commune de 2 000 habitants avec une école maternelle et une primaire qui accueille entre 230 et 240 enfants répartis sur Saint-Nazaire et le Somail. Depuis 2003, la commune est équipée d'une école maternelle modulaire qui arrive en bout de vie. La population a doublé en 20 ans et il faut prévoir une future 4^e classe. Quand nous avons été élus il y a 5 ans, nous avons gelé trois projets de lotissements pour prendre le temps de la réflexion. Nous avons adhéré à l'ATD en 2018 et nous leur avons demandé une étude d'évolution de la commune, une projection sur 30 à 40 ans. Nous souhaitons stabiliser la population autour de 2 500 à 2 700 habitants. "

En quoi consistent les travaux ?

"Au regard de cette étude, il est apparu indispensable de construire une nouvelle école pour intégrer une classe supplémentaire, plus une réserve pour 2 classes. Nous avons recherché et acquis trois terrains jouxtant l'actuel groupe scolaire René Piquemal. Nous avons demandé au corps enseignant et au personnel de l'école de nous donner leur vision de l'école idéale. Nous avons aussi consulté les parents. Il est ressorti de ce travail que nous voulions une école intégrant la notion de neutralité environnementale. En a découlé les choix techniques pour l'isolation, la ventilation, le chauffage par géothermie, des panneaux photovoltaïques sur 400 m². Nous produirons de l'électricité pour plusieurs autres bâtiments publics. Une partie de la toiture sera végétalisée. Les matériaux comme la pierre et le bois proviennent de la région Occitanie. Le cahier des charges rédigé avec l'ATD et le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre et notamment de l'architecte ont permis d'arriver à ce projet qualitatif. "

Comment s'est passée la collaboration avec l'ATD ?

"Nous avons pris l'option de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour qu'ils nous assistent jusqu'au bout de ce projet de 2,480 millions d'euros que l'on espère courant 2024. L'ATD a l'expertise au travers d'autres projets qu'elle a déjà suivis. Ils nous ont accompagnés dès la pré-étude et nous ont permis de transcrire la vision que nous avons de cette école. Si nous nous adressons directement à des professionnels type cabinets d'études, ils nous proposent ce qu'ils savent déjà faire. Or, l'ATD est neutre et s'adapte aux besoins des communes. L'agence rend ce service aux élus dès la réflexion sur un projet. Les coûts de l'adhésion et des prestations de l'ATD sont faibles au regard des services rendus. Je le conseille à toutes les communes voisines. Ce projet va faire l'objet du projet pédagogique de l'école. Il est exemplaire sur le plan environnemental et de nombreuses communes viendront avec l'ATD le suivre tout au long du chantier. "



NOS RÉALISATIONS

BÂTIMENT

Construction d'un espace associatif à Lasbastide d'Anjou

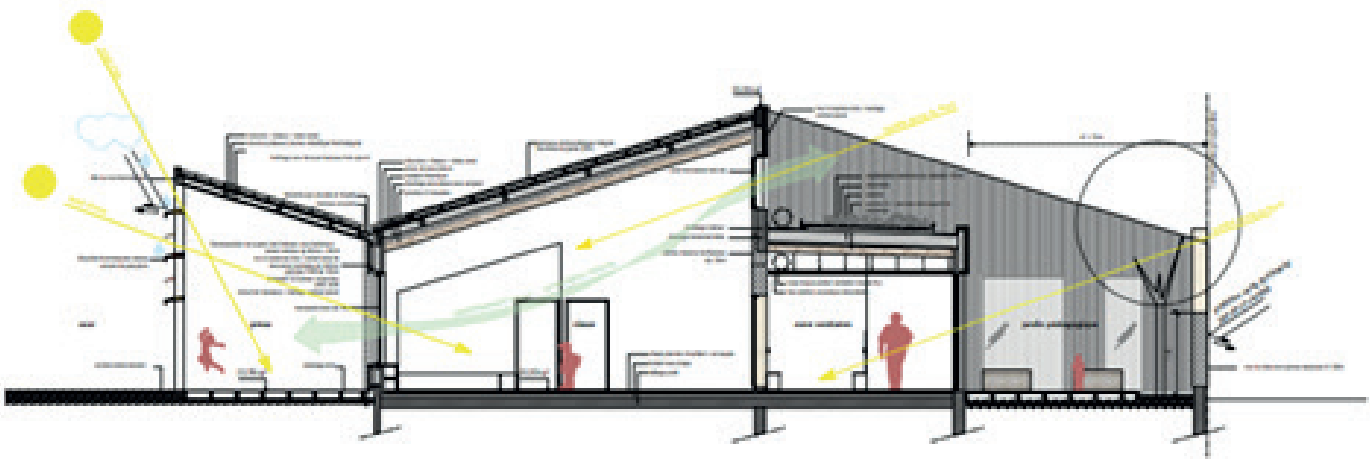


Rénovation du café de la terrasse à Capendu





Construction d'une école maternelle à Saint-Nazaire d'Aude



© Intentions architecturales Teissier Portal Architectes





SES FINANCES

2021 s'est caractérisée par :

- Des dépenses de fonctionnement en hausse du fait de la consolidation des équipes (recrutement de 3 agents durant l'année 2021)
- Une hausse significative (+ 17 %) des recettes liées aux prestations
- Un résultat d'exercice 2021 excédentaire de 19 000 €

1

SES RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2021	RÉALISÉ 2021
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	400 000,00 €	392 616,50 €
73	Impôts et taxes		3 000,00 €
74	Dotations et participations	245 000,00 €	250 103,00 €
75	Autres produits d'activités		2 907,85 €
013	Atténuations de charges	4 000,00 €	10 024,83 €
002	Résultat antérieur reporté	290 618,56 €	290 618,56 €
TOTAL DES RECETTES		939 618,56 €	949 270,74 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2021	RÉALISÉ 2021
040	Amortissements des immobilisations	3 773,92 €	3 773,92 €
001	Résultat antérieur reporté	17 652,82 €	17 652,82 €
TOTAL DES RECETTES		21 426,74 €	21 426,74 €

2 SES DÉPENSES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2021	RÉALISÉ 2021
011	Charges à caractère général	160 000,00 €	125 182,15 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	504 500,00 €	504 207,75 €
65	Autres charges de gestion courante	8 500,00 €	7 500,92 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	1 815,00 €
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €	-
042	Dotations aux amortissements	3 773,92 €	3 773,92 €
TOTAL DES DÉPENSES		679 773,92 €	642 479,74 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2021	RÉALISÉ 2021
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00 €	-
21	Immobilisations corporelles	17 426,74 €	825,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		21 426,74 €	825,00 €

3 FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Produits hors résultat reporté	642 479,74 €	Produits hors résultat reporté	3 773,92 €
Charges	658 652,18 €	Charges	825,00 €
Résultat de l'exercice	16 172,44 €	Résultat de l'exercice	2 948,92 €
RÉSULTAT D'EXERCICE 2021 : 19 121,36 €			

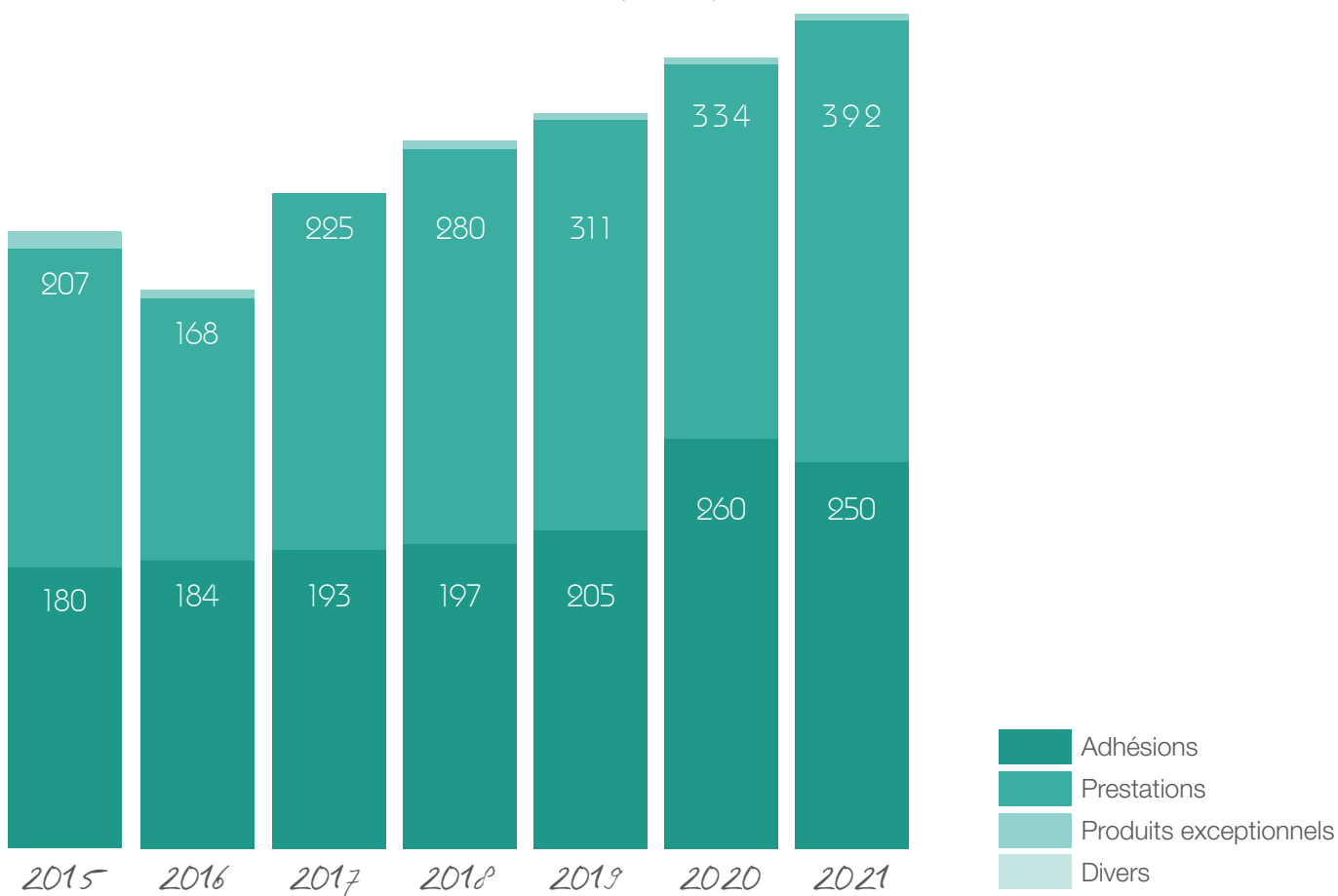
4 SON RÉSULTAT

Résultat de fonctionnement 2021	19 121,36 €
Résultat antérieur reporté	290 618,56 €
Résultat de fonctionnement de clôture	306 791,00 €
Résultat d'investissement 2021	2 948,92 €
Résultat antérieur reporté	17 652,82 €
Résultat d'investissement de clôture	20 601,74 €

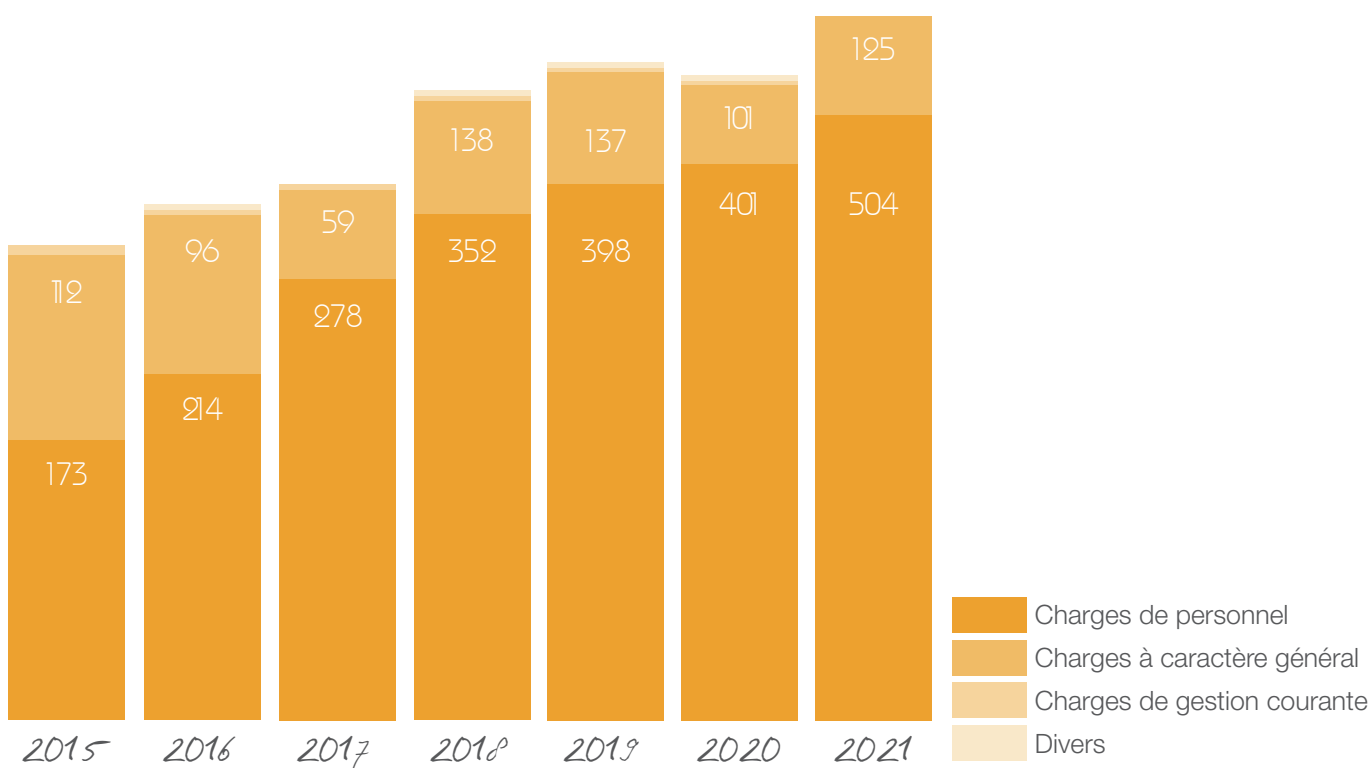


SES ÉVOLUTIONS

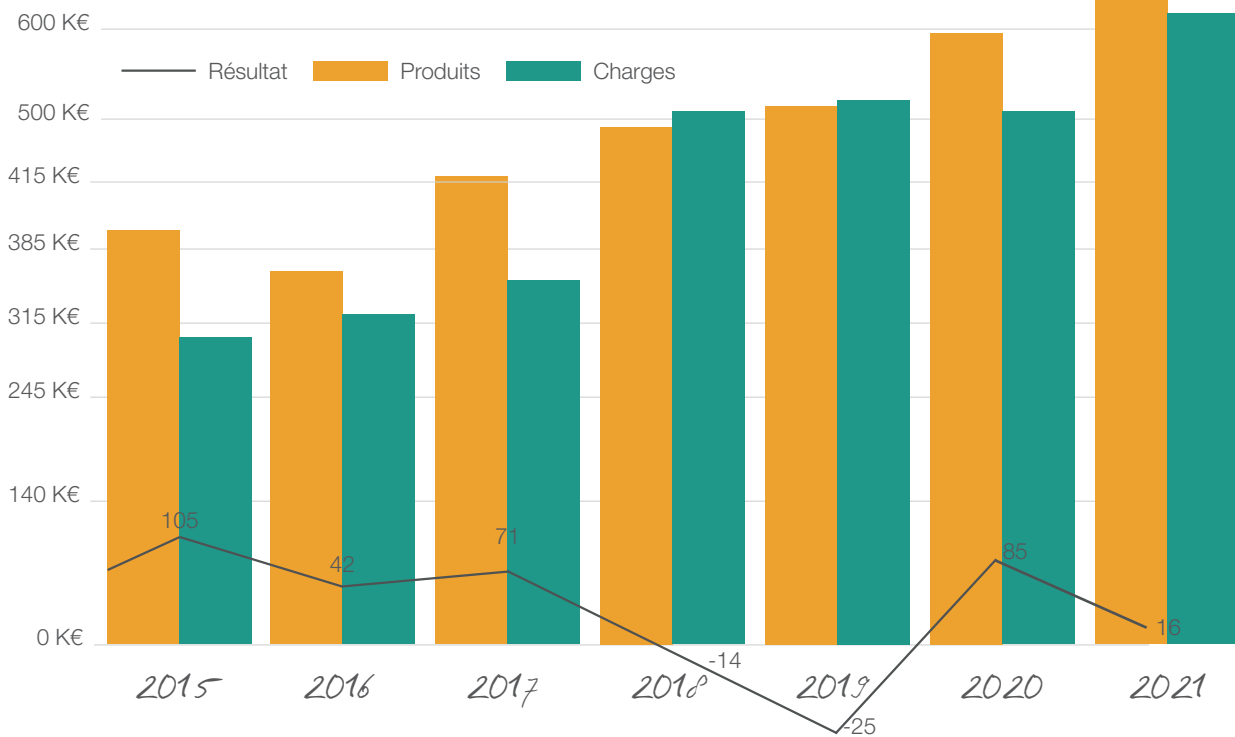
Évolution des recettes de fonctionnement (en K€)



Évolution des dépenses de fonctionnement (en K€)



Évolution du résultat de fonctionnement hors excédents reportés



L'année 2021 a permis de dégager un excédent de fonctionnement d'un montant de 16 172,44 € alors que nous avons estimé, lors du vote du BP un déficit de l'ordre de 20 000,00 €.

Évolution de l'équilibre financier



Le fonds de roulement s'établit à 327k€ au 31/12/2021.

ENQUÊTE DE SATISFACTION

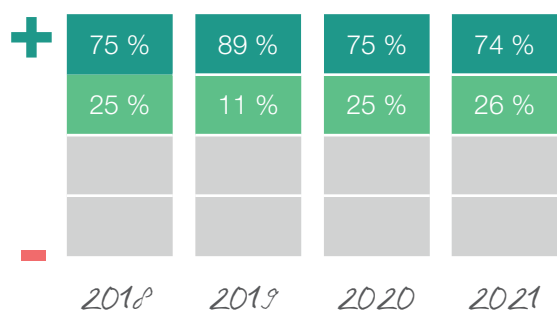


Dans un souci d'amélioration de la qualité des prestations proposées et afin de mieux répondre aux attentes et besoins de ses adhérents, l'Agence propose aux communes et EPCI qui sollicitent nos compétences de répondre à une enquête de satisfaction.

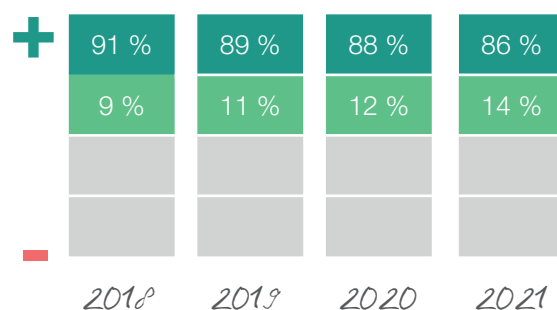
Celle-ci est adressée par mail au moment de la clôture de l'opération que nous accompagnons.

Vous êtes 45% des communes et EPCI à y avoir répondu en 2021. Cette enquête tient une place importante dans la gestion de la qualité des services et nous oriente sur les aspects à améliorer.

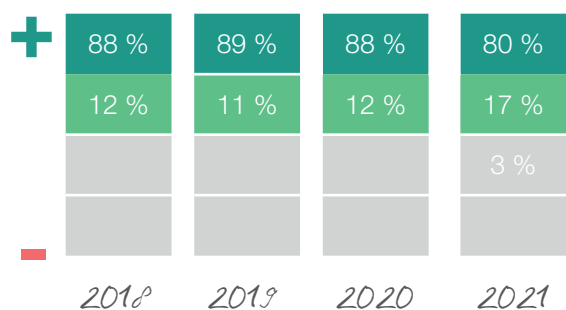
Aussi nous vous remercions par avance pour vos contributions à venir



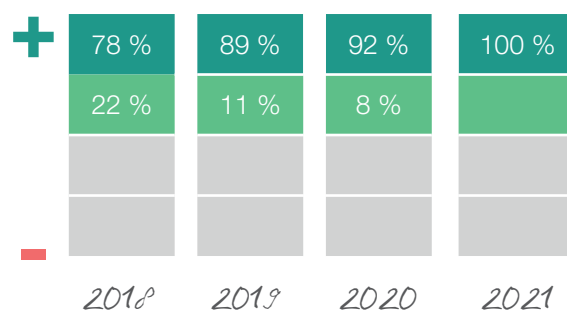
Délai de prise en charge



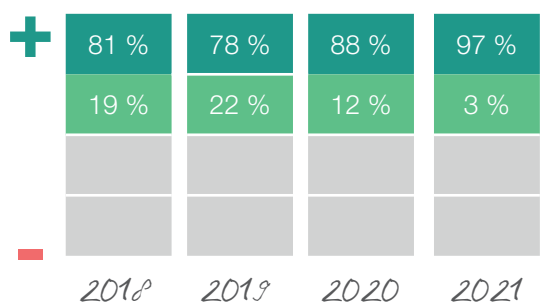
Disponibilité



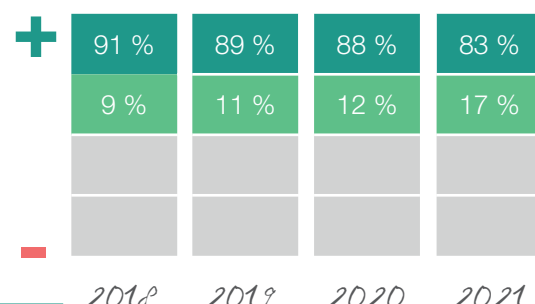
Respect des échéances



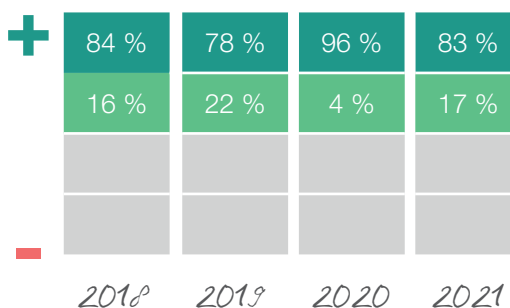
Compétences



Contenu du rendu de mission



Sollicitation pour un nouveau projet



Bénéfice pour la collectivité

LA CENTRALE D'ACHATS



Certains adhérents ont exprimé un besoin d'appui pour l'achat de prestations ponctuelles ou répétées dans des domaines techniques précis, pour lesquels ils ne disposent pas forcément de compétences internes suffisantes, pour effectuer un achat optimal. Il ne fait aucun doute que la stratégie d'achat constitue une opportunité pour les collectivités territoriales et un levier d'optimisation des dépenses publiques.

Afin de répondre en partie à ces attentes, en assemblée générale statutaire du 16 février 2019, l'Agence technique départementale s'est érigée en centrale d'achat. Cette nouvelle faculté permet à l'Agence, en qualité d'intermédiaire, de proposer à ses adhérents le recours à une procédure d'achat public encadrée, simplifiée, et juridiquement sécurisée, et ce, dans ses domaines d'expertise (assainissement, bâtiment, voirie, etc). Il s'agit de mutualiser l'achat public dans une logique d'efficacité et une recherche d'économies d'échelle.

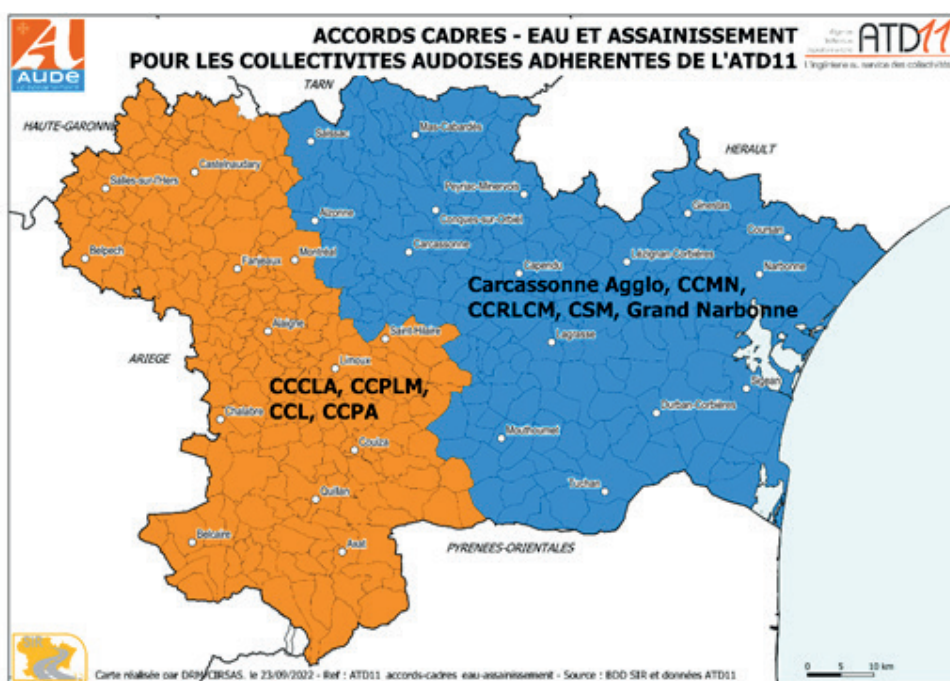
L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées. Concrètement, la centrale d'achats engage une consultation et passe un marché, sous la forme d'un accord-cadre. C'est à ce stade que sont définis l'ensemble des prescriptions techniques des prestations à réaliser ou des équipements à fournir.

L'adhérent, bénéficiaire final de cette procédure d'achat, passe et exécute le marché subséquent, avec ou sans remise en concurrence des offres, avec les entreprises retenues.

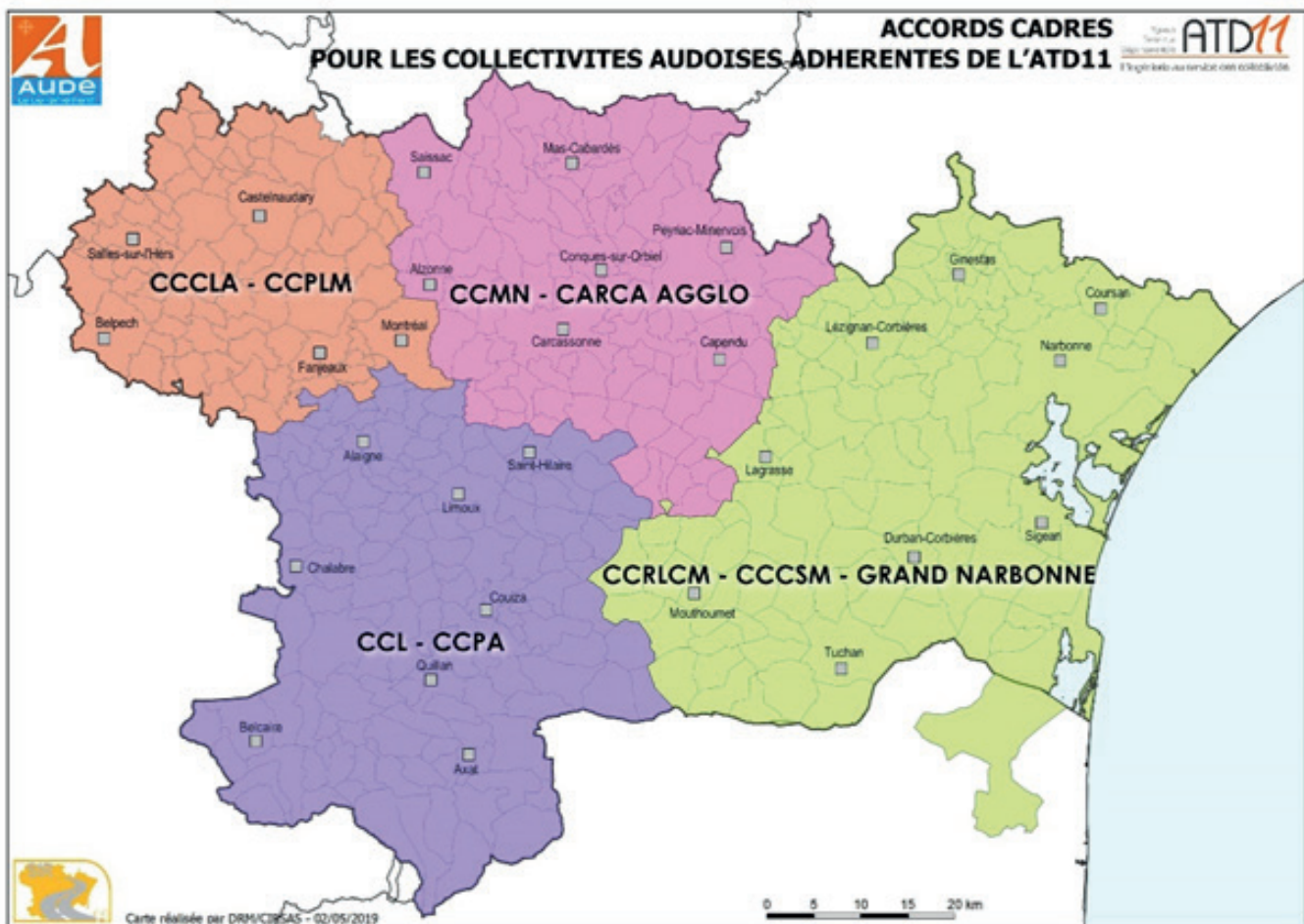
Le recours à la centrale d'achats reste à l'appréciation des adhérents qui disposent naturellement de leur entière faculté à engager leur propre consultation ou travailler avec leur fournisseur local, dans le respect des règles du code de la commande publique.

L'ATD propose les accords-cadres suivants :

- Accord-cadre à marchés subséquents, multi-attributaires, avec remise en concurrence, relatif à des missions d'études de type diagnostics et schémas directeurs en eau et assainissement et défense extérieure contre l'incendie décomposé en 2 lots thématiques :
 - lot 1 : territoire des communautés de communes Castelnadaury Lauragais Audois (CCCLA), Piège Lauragais Malepère (CCPLM), Limouxin (CCL) et Pyrénées Audoises (CCPA)
 - lot 2 : territoire des communautés de communes Montagne Noire (CCMN), Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM), Corbières Salanques Méditerranée, de Carcassonne Agglo, et du Grand Narbonne



- Accord-cadre à marchés subséquents, multi-attributaires, avec remise en concurrence, de travaux de voirie, aménagement des espaces publics, réseaux divers, décomposé en 4 lots géographiques :
 - lot 1 : secteur des communautés de communes de Castelnaudary Lauragais Audois et Piège Lauragais Malepère
 - lot 2 : secteur des communautés de communes du Limouxin et des Pyrénées Audoises
 - lot 3 : secteur de la communauté de communes Montagne Noire et de Carcassonne Agglo
 - lot 4 : secteur des communautés de communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois et Corbières Salanque Méditerranée et du Grand Narbonne
- Accord-cadre relatif à des missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voirie, aménagement espaces publics, réseaux divers :
 - lot 1 : secteur des communautés de communes de Castelnaudary Lauragais Audois et Piège Lauragais Malepère
 - lot 2 : secteur des communautés de communes du Limouxin et des Pyrénées Audoises
 - lot 3 : secteur de la communauté de communes Montagne Noire et de Carcassonne Agglo
 - lot 4 : secteur des communautés de communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois et Corbières Salanque Méditerranée et du Grand Narbonne



- Accord-cadre à bons de commande, mono attributaire, pour l'acquisition, la livraison, l'installation et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes. (DAE)

Si vous souhaitez bénéficier de ces accords-cadres, veuillez vous rapprocher des services de l'ATD11 et nous vous préciserons la marche à suivre pour passer et exécuter le marché subséquent.

PARTENARIATS

ATD31, FORMATION DES ÉLUS



Depuis 2016, une convention de partenariat fonctionne avec l'ATD31 organisme de formation des élus.

En collaboration avec l'Association des maires de l'Aude (AMA) et l'ATD31, nous proposons d'accéder à une offre de formation élargie et accessible aux élus audois.

En complément des sessions proposées par l'AMA tout au long du mandat, il s'agit de permettre, aux élus locaux exclusivement, de bénéficier des formations organisées par l'ATD31. Celle-ci est en effet agréée organisme de formations des élus locaux par le ministère de l'intérieur. À ce titre, les frais de formation engagés peuvent être remboursés par votre collectivité.

Objectifs

- D'une part, accéder à une offre de formation destinée à acquérir ou renforcer vos connaissances dans les domaines de la gestion publique locale : finances locales, juridique, marchés publics, intercommunalité, urbanisme, aménagement du territoire...
- D'autre part, ouvrir à l'occasion du sujet de la formation, des espaces de réflexion et de confrontation d'expériences entre élus.

Cette prestation ne rencontre pas ses utilisateurs bien que le catalogue de formations proposé soit très riche, la demande ne décolle pas. Défaut de communication et de pédagogie, retenue des maires et conseillers à se former... autant d'hypothèses qui peuvent être mises en avant pour expliquer ce manque de sollicitation

Le catalogue 2022 de l'offre de formation de l'ATD31 est téléchargeable et consultable sur le site internet : www.atd31.fr

Si vous souhaitez participer à une ou plusieurs de ces formations, pour en faciliter l'organisation, merci de remplir le(s) bulletin(s) d'inscription et le(s) transmettre à l'ATD31 qui centralisera vos demandes et se chargera des modalités pratiques.

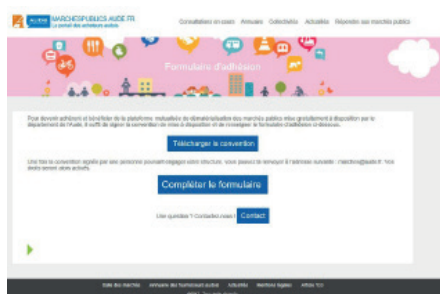
Vous recevrez une convocation au stage et à l'issue de celui-ci une attestation de suivi de formation.

Pour rappel, notre partenariat nous permet de bénéficier de tarifs préférentiels qui sont éligibles au DIF élus.

Formation inter-collectivités - la journée (repas compris)	150 € / stagiaire
Formation intra (à planifier spécifiquement)	Par groupe
- la journée	1 350 €
- la 1/2 journée	675 €

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Portail des marchés publics



Le Département de l'Aude a créé une plateforme consacrée aux marchés publics. L'objectif de cette démarche est d'abord de simplifier l'accès à la commande publique des TPE/PME mais aussi de créer un réseau pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques.

En 2015, le Département de l'Aude a décidé d'aller encore plus loin dans la démarche et s'est doté d'un outil complet, le portail **MARCHES PUBLICS.AUDE.FR** Il s'agit d'une véritable plateforme de

dématérialisation des marchés publics mise gratuitement à la disposition de toutes les communes et établissements publics audois.

Celle-ci permet aux collectivités et établissements publics de satisfaire à leurs obligations en matière de dématérialisation et permet aux entreprises et, notamment aux TPE/PME, de trouver en un seul endroit l'information sur l'ensemble des consultations lancées par les collectivités adhérentes.

Demandes de subventions en ligne



En collaboration avec l'État et la Région Occitanie, le Département de l'Aude a mis en place un formulaire unique pour la saisie des demandes de subventions émanant des communes et EPCI. Celui-ci est accessible via une plateforme dématérialisée **SUBVENTIONS.AUDE.FR** pour laquelle les codes d'accès ont été communiqués aux communes et intercommunalités.

Le maire ou président saisit sa demande sur ce formulaire unique et une seule fois qu'elle concerne le Département et/ou la Région et/ou l'État et joint les pièces justificatives qui lui sont demandées. C'est le Département qui se charge de mettre le dossier dématérialisé à disposition de l'État et de la Région. Les pièces justificatives à joindre sont fonction du type de demande (voirie, cœur de village, bâtiment...).

Une fois le dossier réceptionné par les partenaires concernés, l'instruction est assurée par chacun d'eux selon ses procédures propres, au regard de ses règles d'intervention financières.

Pour le Département, les demandes devront être déposées avant le 31 octobre pour une programmation principale au début du 1^{er} trimestre de l'année suivante.

La Région instruira les dossiers et notifiera ses décisions de financement au fil de l'eau dans le cadre, notamment, des contrats territoriaux.

L'État instruira via la plateforme les dossiers DETR. Ils seront recevables entre le 15 septembre et le 31 octobre. La programmation interviendra dans le courant du 1^{er} semestre.

Grâce à des liens internet, le maire ou le président ont la possibilité de consulter en ligne les règlements d'intervention des trois partenaires financiers pour le dispositif qui l'intéresse.

A noter:

Les financements européens continueront à faire l'objet d'une demande séparée conformément aux modalités actuelles.

Les autres financements État (FNADT, DSIL...) devront faire l'objet d'une demande séparée.

RÉSEAU DES ATD DE FRANCE



La réunion annuelle s'est tenue les 9 et 10 juin au Puy-en-Velay, à l'initiative de Haute-Loire Ingénierie, InGé43.

Cette rencontre a permis d'évoquer diverses actualités, et notamment la place des ATD et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Ce temps a également été l'occasion d'évoquer les relations partenariales avec le CEREMA dans le cadre du programme "PONTS".

ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS D'AGENCES TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES (AnDATd)



Les Agences techniques départementales, au nombre de 55 sur toute la France, ont décidé de s'organiser afin de disposer d'un organe de discussion au niveau national pour répondre aux sollicitations des ministères et services de l'État sur la structuration de l'ingénierie publique.

Domiciliée à l'Assemblée des Départements de France à Paris, l'ANDATD est présidée par Bertrand Boisserie, directeur de l'Agence technique départementale de la Dordogne. Laurent Naudy en est un des deux vice-présidents.

LE BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES (BRGM)



Par convention, le BRGM propose un appui scientifique à l'ATD concernant la valorisation des connaissances scientifiques disponibles sur le département de l'Aude pour une meilleure gestion et exploitation des eaux souterraines d'une part, et pour la connaissance et la compréhension des risques gravitaires d'autre part, en lien notamment avec

les événements extrêmes auxquels le département est soumis (inondations, tempêtes...).

Ce partenariat vise à apporter à l'ATD l'expertise scientifique du BRGM, à mobiliser et à exploiter les données et les archives acquises par le BRGM (BSS, inventaire cavités, géologie...) et par le Département et à valoriser les connaissances des projets de Recherche menés dans le Département (notamment sur les Corbières, le Plateau de Sault, etc...).



ANNEXES

Les communes (382/433)

Listes des adhérents au 31 décembre 2021

Aigues-Vives	Brézilhac	Cruscades
Airoux	Brousses-et-Villaret	Cucugnan
Ajac	Brugairolles	Cumiès
Alaigne	Bugarach	Cuxac-Cabardès
Alairac	Cabrespine	Davejean
Albas	Cahuzac	Dernacueillette
Albières	Cailhau	Donzac
Alet-les-Bains	Cailhavel	Douzens
Alzonne	Cailla	Duilhac-sous-Peyrepertuse
Antugnac	Cambieure	Durban-Corbières
Aragon	Campagna-de-Sault	Embres-et-Castelmaure
Argeliers	Campagne-sur-Aude	Escales
Argens-Minervois	Camplong-d'Aude	Escouloubre
Armissan	Camurac	Escueillens-et-Saint-Just-de-Béleugard
Arques	Capendu	Espérasa
Artigues	Carlipa	Espezet
Arzens	Cascastel-des-Corbières	Fabrezan
Aunat	Cassaignes	Fajac-la-Rellenque
Auriac	Castans	Fanjeaux
Axat	Castelnaudary	Félines-Termenès
Azille	Castelnau-d'Aude	Fendeille
Badens	Caudebronde	Fenouillet-du-Razès
Bagnoles	Caunes-Minervois	Ferrals-les-Corbières
Baraigne	Caunette-sur-Lauquet	Ferran
Barbaira	Caux-et-Sauzens	Festes-et-Saint-André
Belcaire	Cavanac	Feuilla
Belcastel-et-Buc	Caves	Floure
Belflou	Cazalrenoux	Fontcouverte
Bellegarde-du-Razès	Cenne-Monestiés	Fonters-du-Razès
Belpech	Cépie	Fontiers-Cabardès
Belvèze-du-Razès	Chalabre	Fontiès-d'Aude
Belvianes-et-Cavirac	Citou	Fontjoncouse
Belvis	Clermont-sur-Lauquet	Fournes-Cabardès
Berriac	Comigne	Fourtou
Bessède-de-Sault	Conilhac-Corbières	Fraisse-Cabardès
Bizanet	Conques-sur-Orbiel	Fraissé-des-Corbières
Blomac	Coudons	Gaja-et-Villedieu
Bouilhonnac	Couffoulens	Gaja-la-Selve
Bouisse	Couiza	Galinagues
Bouriège	Counozouls	Gardie
Bourigeole	Cournanel	Generville
Boutenac	Coustaussa	Gincla
Bram	Coustouge	

Ginols
Gourvieille
Gramazie (adhésion 2022)
Greffeil
Homps
Issel
Jonquières
Joucou
La Bezole
La Cassaigne
La Courtète
La Digne-d'Amont
La Digne-d'Aval
La Fajolle
La Force
La Louvière-Lauragais
La Pomarède
La Redorte
La Serpent
La Tourette-Cabardès
Labastide-d'Anjou
Labastide-en-Val
Labastide-Esparbairénque
Labécède-Lauragais
Lacombe
Ladern-sur-Lauquet
Lafage
Lagrasse
Lairière
Lanet
Laprade
Laroque-de-Fa
Lasbordes
Lasserre-de-Prouille
Lastours
Laurabuc
Laurac
Lauraguel
Laure-Minervois
Lavalette
Le Bousquet
Le Clat (adhésion 2022)
Les Brunels
Les Cassés
Les Ilhes
Les Martyrs
Leuc
Lézignan-Corbières
Lignairolles
Limousis
Limoux
Loupia

Luc-sur-Orbieu
Magrie
Mailhac (adhésion 2022)
Maisons
Malras
Malves-en-Minervois
Marcorignan
Marquein
Marsa
Marseillette
Mas-Cabardès
Mas-des-Cours
Massac
Mas-Saintes-Puelles
Mayreville
Mazuby
Mérial
Mireval-Cabardès
Mireval-Lauragais
Missègre
Molandier
Molleville
Montauriol
Montazels
Montbrun-des-Corbières
Montclar
Montferrand
Montfort-sur-Boulzane
Montgaillard
Montgradail
Monthaut
Montirat
Montjardin
Montjoi
Montmaur
Montolieu
Montréal
Montredon-des Corbières
Montségret
Monze
Moussoulens
Mouthoumet
Moux
Nébias
Névian
Niort-de-Sault
Ornaisons
Orsans
Padern
Palairac
Palaja
Paraza

Pauligne
Payra-sur-l'Hers
Paziols
Pécharic-et-le-Py
Pech-Luna
Pennautier
Pépieux
Pexiora
Peyrefitte-du-Razès
Peyrefitte-sur-l'Hers
Peyrens
Peyriac-de-Mer
Peyriac-Minervois
Peyrolles
Pezens
Pieusse
Plaigne
Plavilla
Pomas
Portel-des-Corbières
Port-la-Nouvelle
Pouzols-Minervois
Pradelles-Cabardès
Preixan
Puginier
Puichéric
Puilaurens
Puivert
Quintillan
Quirbajou
Raissac-d'Aude
Raissac-sur-Lampy
Rennes-le-Château
Rennes-les-Bains
Ribaute
Ribouisse
Ricaud
Rieux-en-Val
Rieux-Minervois
Rodome
Roquecourbe-Minervois
Roquefère
Roquefeuil
Roquefort-de-Sault
Roquetaillade-et-Conilhac
Roubia
Rouffiac-d'Aude
Rouffiac-des-Corbières
Roullens
Routier
Rustiques
Saint-Amans

Saint-André-de-Roquelongue	Salles d'Aude	Verdun-en-Lauragais
Saint-Couat-d'Aude	Salles-sur-l'Hers	Verzeille
Saint-Couat-du-Razès	Salsigne	Vigneveille
Saint-Denis	Salvezines	Villalier
Sainte-Camelle	Salza	Villanière
Sainte-Colombe-sur-Guette	Signalens	Villardebelle
Sainte-Colombe-sur-l'Hers	Serres	Villardonnell
Sainte-Eulalie (adhésion 2022)	Serviès-en-Val	Villar-en-Val
Sainte-Valière	Sigean	Villar-Saint-Anselme
Saint-Ferriol	Sonnac-sur-l'Hers	Villarzel-Cabardès
Saint-Frichoux	Sougraigne	Villasavary
Saint-Gaudéric	Souilhe	Villautou
Saint-Hilaire	Soulatgé	Villebazy
Saint-Jean-de-Barrou	Soupex	Villedaigne
Saint-Jean-de-Paracol	Talairan	Villedubert
Saint-Julia-de-Bec	Taurize	Villefloure
Saint-Julien-de-Briola	Termes	Villefort
Saint-Just-et-le-Bézu	Terroles	Villegailhenc
Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse	Thézan-des-Corbières	Villegly
Saint-Louis-et-Parahou	Tournissan	Villelongue-d'Aude
Saint-Marcel-sur-Aude	Tourouzelle	Villemagne
Saint-Martin-de-Villereglan	Tourreilles	Villemoustaussou
Saint-Martin-Lalande	Trassanel	Villeneuve-la-Comptal
Saint-Martin-le-Vieil	Trausse	Villeneuve-les-Corbières
Saint-Martin-Lys	Trèbes	Villeneuve-lès-Montréal
Saint-Nazaire-d'Aude	Tréville	Villeneuve-Minervois
Saint-Papoul	Tréziers	Villepinte
Saint-Paulet	Tuchan	Villeroque-Termenès
Saint-Pierre-des-Champs	Val de Dagne	Villesèque-des-Corbières
Saint-Polycarpe	Val de Lambronne	Villesèquelande
Saint-Sernin	Val du Faby	Villesiscle
Saissac	Valmigère	Villespy
Sallèles-Cabardès	Ventenac-Cabardès	Villetritouts
Sallèles-d'Aude	Ventenac-en-Minervois	Vinassan

Les EPCI (14)

Communauté de communes de Castelnaudary - Lauragais audois (CCCLA)
Communauté de communes du Limouxin (CCL)
Communauté de communes de la Montagne-Noire (CCMN)
Communauté de communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM)
Communauté de communes Pyrénées audoises (CCPA)
Communauté de communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois(CCRLCM)
Carcassonne agglomération

SIAEP Castelnaud d'Aude / Escales
SIVU du Razès
Syndicat de la Vallée de la Robine
Syndicat Oriental des eaux de la Montagne-Noire

Syndicat intercommunal de Cylindrage de la Redorte
SIAEP Bourière-La Serpent
RESEAU11
SMICTOM de l'Ouest Audois
SIVOM des Corbières

Membre statutaire

Département de l'Aude

Annuaire des services

ADMINISTRATION

Hinda Tijani 04 68 11 69 78 Assistante de direction hinda.tijani@atd11.fr

DIRECTION

Laurent Naudy 04 68 11 64 89 Directeur laurent.naudy@atd11.fr

PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT

Romain Guillabert 04 68 11 65 09 Responsable du pôle romain.guillabert@atd11.fr
Hélène Conscience 04 68 11 65 13 Chargée d'affaires helene.conscience@atd11.fr
Ioanna Boudouris 04 68 11 67 32 Chargée d'affaires ioanna.boudouris@atd11.fr
Thomas Marty 04 68 11 69 78 Chargé d'affaires thomas.marty@atd11.fr

PÔLE BÂTIMENT ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Damien Constans 04 68 11 66 25 Chargé d'affaires damien.constans@atd11.fr
Caroline Lose 04 68 11 81 90 Chargée d'affaires caroline.lose@atd11.fr
Véronique Ramond 04 68 11 67 21 Chargée d'affaires veronique.ramond@atd11.fr
Lucie Bouzinac 04 68 11 66 25 Chargée d'affaires lucie.bouzinac@atd11.fr
Jean-Christophe Lopez 04 68 11 81 74 Chargé d'affaires jean-christophe.lopez@atd11.fr

VOTRE ASSISTANCE TECHNIQUE



Agence technique départementale de l'Aude

Hôtel du Département
Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne Cedex 9

Tél. : 04 68 11 69 78
contact@atd11.fr